

Sommet de Genève :

DESSINE-MOI UN DROIT DE L'HOMME

**D**essine-moi un droit de l'homme est un bouquin pour enfants. On pourrait tout aussi bien l'adresser à de nombreux adultes. La question des droits de l'homme, prévue dans la rencontre Reagan - Gorbatchev à Genève, a été en effet largement commentée par les médias. L'occasion pour certains de montrer qu'ils dessinent fort mal, et sans aucun sens de la perspective. Ne voyant dans les droits de l'homme que des droits formels. Comme si ceux-là ne commençaient pas avec l'élémentaire droit à une existence humaine.

**C**hampion dans cet exercice, Jean-Louis Kuffer s'est fendu, dans *Le Matin* du 22 novembre, d'un éditorial pétri de bonne conscience occidentale. "(...), les Occidentaux auraient aimé entendre un petit mot de M. Gorbatchev sur l'Afghanistan ou les droits de l'homme, (...)", écrit-il. "Or, M. Gorbatchev ne l'a pas ouverte à ce propos, et c'est très bien ainsi. Du moins les choses sont-elles plus claires : les droits de l'homme ne concernent pas M. Gorbatchev, pas plus que Staline ou que Lénine", précise-t-il un peu plus bas. Et sa "pensée" devient limpide une ligne après. "Intrinsèquement, le système communiste est incompatible avec cette notion-là. Les droits de l'homme ne sont qu'un hochet pour démocrates, et M. Gorbatchev n'y peut rien." Intrinsèquement, bien sûr, le système capitaliste est le meilleur garant des droits de l'homme. Il suffit de penser aux Etats-Unis (15 o/o dans la misère, minorités noires ou chicanos systématiquement discriminées, etc.) et au rôle du big business dans les décisions "démocratiques" pour s'en convaincre.

**M**ais il y a plus grave. S'il est vrai que la bureaucratie du Kremlin est criminelle à bien des égards et dénature le socialisme en URSS, en Pologne, en Afghanistan ou ailleurs; s'il est encore vrai, qu'en matière de respect des droits de l'homme, elle ne constitue en tout cas pas une référence (bien au contraire), cet anticommunisme de la "guerre du feu" se tait sur les ravages de l'économie impérialiste. Dans le tiers monde en particulier. Qu'en est-il dans ces régions du monde où le chômage frise les 50 o/o, la malnutrition est endémique et les famines fréquentes? Ces deux tiers de l'humanité qui crèvent de faim et de misère? Victimes d'un système qui priorise le profit de certains, dont les multinationales suisses, au détriment de l'élémentaire droit, pour ces millions de damnés, à une vie autre qu'infra-humaine. Les recommandations du Fonds monétaire international, symbole du monde "libre", sont plus que parlantes : rembourser les dettes en affamant les peuples. La "santé" du marché financier international contre la vie des paysans et des travailleurs brésiliens, boliviens, dominicains... Joli programme.

Or Kuffer sait tout cela. Et les droits de l'homme deviennent un hochet sous sa plume. Sinon il en dénoncerait les violations également là où les libres lois du marché condamnent à la surexploitation des peuples entiers. En réalité, ni le capitalisme, ni le "socialisme" du Kremlin ne garantissent les droits de l'homme. C'est-à-dire l'addition de larges droits sociaux et de droits démocratiques étendus.

La Brèche

# La brèche

organe bimensuel du  
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)  
section suisse de la IV<sup>e</sup> Internationale

LOGEMENT :

**Le besoin des uns  
contre  
le profit  
des  
autres**



**PROPRIÉTÉ PRIVÉE**  
P.1611 A

ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELS :  
**LES MUTILÉS DU TRAVAIL**



Interfoto

## 10 000 CONTRE LA BOMBE



Interfoto

10 000 à 12 000 personnes ont défilé, samedi 16 novembre à Genève, à l'occasion du sommet Reagan - Gorbatchev. Organisée par le Comité paix Genève, soutenue par une centaine d'organisations, de partis (dont le PSO), de comités anti-impérialistes, d'associations pacifistes, de jeunes ou d'immigrés, cette manifestation avait notamment pour but de crier haut et fort : "Reagan - Gorbatchev, le

monde n'est pas à vous". C'est la plus importante manifestation à Genève depuis celle, également pacifiste, de janvier 1983, elle-même record de l'après-guerre.

Parti de la place piétonne de la gare, le cortège a occupé le centre ville pendant deux heures. Aux cris de : "Le sommet au Cervin, les missiles dans le ravin, un sommet de plus, pas un missile de moins", ou sous des banderoles dénonçant l'intervention américaine en Amérique centrale ou l'initiative dite de la "guerre des étoiles", la manif a été, pour une fois, largement couverte par les dizaines d'équipes de TV présentes pour la rencontre Reagan - Gorbatchev. L'écho dans la presse a été aussi important. Il faut dire que le succès était évident et prouve qu'il est toujours possible de mobiliser des dizaines de milliers de personnes (même en Suisse) contre cette spirale insensée qu'est la course aux surarmements. Tous les sommets du monde - où on calcule combien de temps Reagan et Gorbatchev se serrent la main (??) - n'ont jamais freiné l'escalade vers l'holocauste nucléaire. La protestation publique et massive contre cette logique infernale en est d'autant plus indispensable. Cette journée de mobilisation s'est terminée le soir par une grande "fête de l'amitié entre les peuples".

correspondant

## BIENNE :

### LE SYNDICAT SSP/VPOD MONTE AUX BARRICADES

Lors d'une conférence de presse, lundi 18 novembre, la section SSP/VPOD (Services publics) de Bienne dénonçait le licenciement, pour la fin de l'année, de Jean-Paul Dudt, conseiller en orientation professionnelle à l'OP (Orientation professionnelle), par le Conseil municipal à majorité socialiste. Engagé provisoirement depuis trois ans, alors que d'après le règlement il devait être nommé définitivement après deux ans, Dudt, membre du Parti socialiste, est licencié par le directeur socialiste des écoles, R. Glas, sur la demande du préposé à l'OP, M. Rytz, socialiste également... Les motifs? "Manque de tolérance et d'objectivité à l'égard de tiers". Ces tiers ne sont ni des jeunes, ni des parents, ni des enseignants (qui ont eu affaire à Dudt), mais le préposé à l'OP lui-même, qui ne supporte pas un collaborateur se permettant d'exprimer des opinions contraires aux siennes. Bien que les collègues de travail et le syndicat aient demandé la nomination à titre définitif de ce fonctionnaire, la municipalité n'a tenu compte que de l'avis unilatéral du préposé. Belle preuve d'intolérance...

"Si la majorité social-démocrate du Conseil municipal n'est plus capable de garantir la liberté d'opinion, conclut le SSP dans son communiqué, alors nous craignons le pire. L'attitude de la municipalité suit une logique antidémocratique, ouvrant la porte à tout licenciement arbitraire."

Le SSP demande au Conseil municipal de revoir sa décision et de réengager Dudt à titre définitif. Le PSO a déposé au Conseil de ville (législatif) une interpellation sur ce licenciement. Affaire à suivre.

correspondante

## LAUSANNE :

### CONTRE LES EXPULSIONS

Le samedi 16 novembre à Lausanne, à l'appel de SOS-Asile Vaud, environ 1000 personnes ont participé à une manifestation contre les expulsions de réfugiés et de requérants d'asile et pour le droit à l'asile. La manifestation est partie de l'église du



Valentin, dont les cloches sonnaient, pour se rendre à la place Saint-François. Les manifestants portaient, collé sur leurs vêtements, l'autocollant de SOS-racisme ci-dessus ("Les réfugiés aussi sont nos potes").

## RÉFUGIÉS :

### COMME EN 39-45

Le canton de Fribourg, comme celui du Jura, vient de décider de fermer ses frontières à tous nouveaux réfugiés. Un pas de plus dans le démantèlement du droit d'asile! Le PSO-Fribourg a immédiatement réagi contre cette décision scandaleuse et illégale.

"Le gouvernement fribourgeois n'a pas peur de se mettre dans l'illégalité quand il s'agit de refuser des réfugiés. Sur cette question, et sur celle-là seulement, il sait faire pression sur les autorités fédérales.

Par contre, quand il s'agit de la mort des forêts, des transports publics ou de la publication de la liste des bâtiments floqués à l'amiante, il sait se camoufler derrière les impossibilités dues à la législation fédérale.

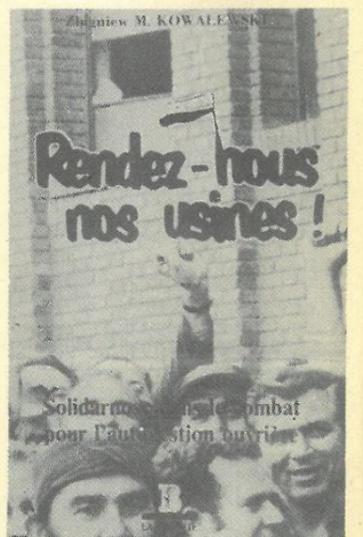
Déjà en 1984, il s'était illustré en refusant d'enregistrer les demandes de candidats à l'asile ayant séjourné plus de 48 heures dans un autre canton. Et il avait interdit à tous les requérants d'exercer une activité lucrative durant les trois premiers mois. Sans compter le projet de les parquer à Bellechasse (pénitencier du canton).

Aujourd'hui, le voici qui aggrave son cas. Il a décidé de ne plus enregistrer les demandes d'asile dès le 1er décembre, jusqu'à ce qu'une répartition plus équitable se fasse entre les cantons. Cette disposition viole l'actuelle loi sur l'asile.

Ces mesures inhumaines ne font que contribuer au démantèlement du droit d'asile. Elles constituent une honteuse capitulation devant les exigences racistes de l'Action nationale et des Vigilants. La récente décision du Conseil d'Etat constitue a posteriori une justification du refus des garagistes Guisolan et Lehmann de louer des voitures à des Noirs. C'est un encouragement à ce que des organisations ou des individus commettent des actes semblables. Les autorités fribourgeoises démontrent qu'en matière de droit d'asile, il n'y a plus d'Etat de droit.

Le PSO proteste contre toute atteinte au droit d'asile. Il demande la condamnation du gouvernement fribourgeois par les autorités fédérales. Il s'engagera aux côtés de toutes les organisations et personnes désireuses de s'opposer aux multiples atteintes au droit d'asile."

PSO-Fribourg



Zbigniew M. Kowalewski, *Rendez-nous nos usines!* Solidarność dans le combat pour l'autogestion ouvrière, Editions La Brèche, Paris, octobre 1985.

A commander à : PEC, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil (France) (chèque à l'ordre de PEC). 75 francs français.

(Voir notre article p. 12.)

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

Sommet de Genève : dessine-moi un droit de l'homme 1

### POLITIQUE

Protection des locataires : dehors! 3  
Crise du logement : l'insécurité permanente 3  
Initiative vivisection : des souris et des hommes 8  
Protéger les animaux? Oui, mais autrement 8

### SOCIAL

Congrès de l'Union-PTT : à la limite du supportable. Entretien 4  
Grand Conseil vaudois : non sur toute la ligne 4  
Genève : état de siège pour la paix 5  
Capitalisme et crise 5

### DOSSIER

Accidents et maladies professionnels : le charme (très) discret de la prévention 6-7  
La prévention : une affaire de spécialistes? 7

### INTERNATIONAL

Mexique, Colombie : elle a bon dos, la nature 9  
Reagan - Gorbatchev : subtilités diplomatiques 9  
Nicaragua : l'urgence d'autres mesures 10  
Notes internationales 10

### À VOIR

Un document rarissime : ouvrier horloger en 1930 (film) 11

### L'ÉVÈNEMENT

Mineur de fond en Pologne. Interview 12

## abonnez-vous

### Abonnements à La Brèche :

une année, enveloppe ouverte 55.-  
une année, enveloppe fermée 65.-  
une année, étranger (Europe) 80.-  
abonnement de soutien 100.-  
abonnement d'essai (7 num.) 13.-  
(au lieu de 17fr.50)

### Administration :

La Brèche, case postale 858  
1211 Genève 3  
CCP 10 - 25 669

### Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucau  
1003 Lausanne, 021/ 20 98 49

Éditeur responsable C.A. Udry  
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :  
**prenez contact**

Parti  
Socialiste  
Ouvrier (PSO)  
section suisse  
de la IV<sup>e</sup> Internationale

### Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche

case postale 13, 2500 Bienne 4, 032 / 22 95 47  
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds  
case postale 28, 1700 Fribourg 6  
case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02  
3, rue Chaucau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91  
case postale 82, 1020 Renens VD 1  
case postale 1532, 2002 Neuchâtel  
case postale 485, 1400 Yverdon

## Protection des locataires :

**À** quelques mois de la votation sur l'initiative fédérale sur la protection des locataires, la Fédération suisse des locataires a publié un livre blanc qui résume, exemples à l'appui, les multiples méthodes utilisées pour chasser un locataire de l'appartement qu'il occupe.<sup>1</sup> Cette vieille dame de 80 ans: "Vos parquets sont sales et les vernis de la cuisine et de la salle de bains sont gras. Notre immeuble est de qualité et nous entendons que les locataires apportent tous leurs soins à l'entretien de leur logement. Comme vous ne respectez pas cette règle, nous nous voyons contraints de résilier votre bail..." Mais si vous habitez un vieil immeuble que le propriétaire laisse à l'abandon et que les locataires maintiennent en état, vous partirez quand même. "Cet immeuble est dans un état lamentable et je prévois de le rénover (...). L'importance des travaux exige que l'immeuble soit libéré de tous ses occupants". Après prolongation, les locataires ont dû partir. Mais l'immeuble n'a pas été rénové pour autant!

Et gare si vous vous mettez à défendre vos droits. "Lors de l'opposition à la hausse qui a fait suite aux travaux de rénovation, vous avez pris le parti des locataires en signant le recours. Or une concierge doit défendre les intérêts du propriétaire. Nous ne pouvons plus vous faire confiance et préférons nous passer de vos services". La crainte du congé devient ainsi un moyen de pression pour que le locataire ne

## DEHORS!

prene pas le risque de défendre ses droits. "Mes enfants sont tous en âge de scolarité. L'aîné a quelques difficultés à suivre. Si nous devons déménager dans un autre quartier, cela risque de compromettre le résultat des efforts entrepris par son instituteur qui tente depuis des mois de le faire réussir aux examens. (...) Je ne peux pas prendre de tels risques". Même problème pour les personnes âgées: "A mon âge, je ne puis prendre le moindre risque de devoir déménager, même dans deux ou trois ans. Qui peut dire dans quel état de santé je me trouverai à ce moment-là? Cette hausse va m'obliger à bien des sacrifices, mais je préfère la payer et ne rien dire".

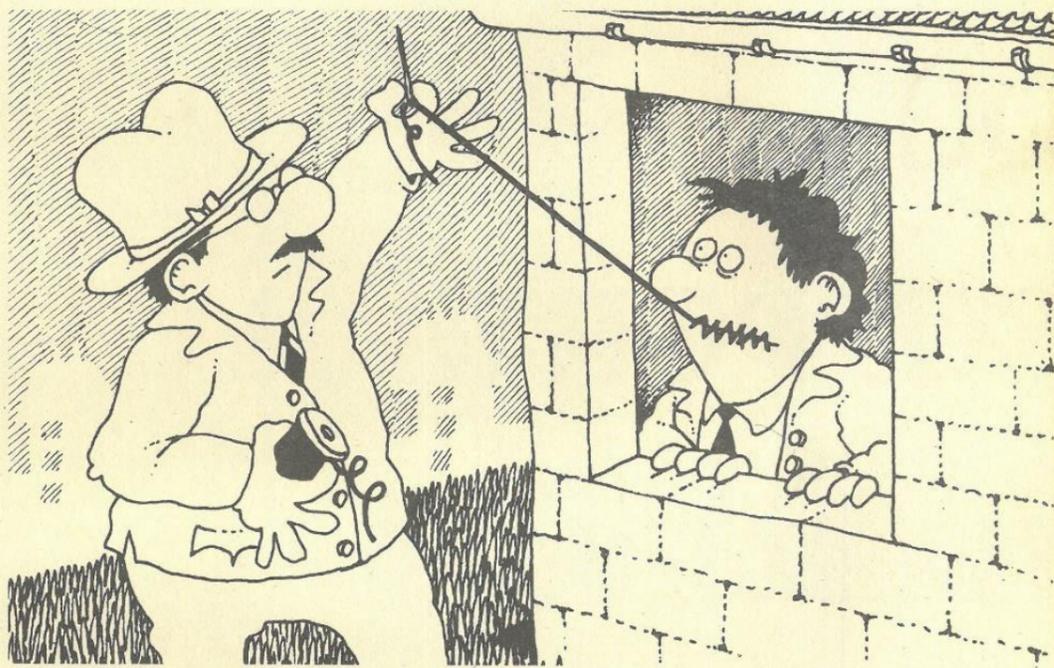
Telle est la trame de la vie quotidienne des deux millions de locataires dans ce prétendu royaume d'ordre, de propriété et de sécurité qu'est la Suisse. Qui s'étonnera dès lors que malgré l'assiduité au travail, la sécurité sociale (d'ailleurs très chère car laissée aux assurances privées), l'ordre public bien peu troublé, des milliers de salariés, locataires et petits commerçants se sentent en insécurité? La Suisse capitaliste et prospère est incapable d'assurer la sécurité de l'emploi et du logement précisément parce que sa prospérité est capitaliste: le droit de propriété des uns fonde leur prospérité et l'insécurité des autres.

L'initiative de la Fédération suisse des locataires constitue, dans ce cadre, une défense minimale contre la mise en congé des locataires: elle exige des motifs précis de congé et empêche les abus. Elle est, dans le domaine du logement, exactement le correspondant de l'initiative contre les licenciements abusifs lancée par les Syndicats chrétiens — et qui sera aussi prochainement soumise au vote. Disons-le d'emblée: ceux qui ne soutiendront pas ces deux initiatives seront ceux qui, en maintenant l'insécurité de l'emploi et du logement, attisent les réactions xénophobes. Car c'est cette insécurité que les mouvements nationalistes greffent sur le renvoi des étrangers — alors qu'elle provient du droit de propriété. L'exemple genevois, (voir ci-contre) montre bien qu'une protection minimale contre les abus, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pourtant pas. Pour combattre l'insécurité du logement, il faut aller au-delà de la protection légale des locataires. Il faut "mettre dehors" non pas les locataires ou les étrangers, mais les propriétaires qui spéculent sur le droit élémentaire d'avoir un toit pour vivre.

M. Thévenaz

1. *Dehors!* Le livre blanc de l'insécurité des locataires. Édité par la Fédération suisse des locataires (28 bis, rue de la Borde, 1018 Lausanne, tél. 021 / 37 12 12) Prix: 10 francs.

## L'insécurité permanente



Dessin de Pécut tiré du livre blanc des locataires "Dehors!".

Genève est l'un des cantons où les locataires sont le mieux protégés. Et pourtant, l'insécurité du logement — tout aussi présente, si ce n'est plus, que l'insécurité de l'emploi — est l'une des causes majeures de la poussée électorale des Vigilants. Les lois du marché sont plus fortes que les lois!

Les possibilités de se défendre contre des congés abusifs, d'intervenir lors de démolitions et de rénovations, de refuser même (depuis ce printemps) des congés-vente nourris, en permanence, l'activité d'associations de locataires, juridiquement appuyées par l'ASLOCA (Association des locataires). Depuis l'arrivée du socialiste Grobet au Département des travaux publics, l'application de la loi a été souvent plus rigoureuse en matière d'autorisations. Mais toutes ces mesures de protection des locataires se heurtent à un obstacle, toujours le même: la propriété du sol et les lois du marché.

Et quand les lois du marché ne suffisent pas à imposer les intérêts des promoteurs, il leur reste encore le Tribunal fédéral pour dépecer les initiatives populaires. Celle de 1977 sur la protection des locataires a été finalement déclarée valide, sauf sur un point: le contrôle permanent des loyers! Celle sur les congés-vente de 1985 fait aussi l'objet de recours pour en limiter la portée.

Une loi vaut mieux que pas de lois du tout, mais à la longue, les lois du marché sont capables d'user toutes les lois de ce genre. Au point que, malgré tous ses efforts de réformes, la gauche perd la bataille. Vigilance, qui s'était opposé à l'initiative sur les congés-vente comme à la plupart des mesures de protection des locataires, finit par ramasser à son profit le ras-le-bol de la crise du logement.

## Rénover, ça paye!

L'exiguïté du territoire genevois (rareté du sol), alors que la ville est un centre commercial et financier international, accentue évidemment les tensions. Elle fait surtout apparaître le problème du logement comme un problème de surpopu-

lation. Même le Parti écologiste genevois (PEG) part de l'idée que la crise "résulte directement de l'augmentation de la population et des activités. Elle ne se résorbera qu'en situation de stabilité démographique". De fait, pour 2 500 logements bâtis il y a eu 3 000 nouveaux habitants.

Mais ce n'est là que la manifestation du phénomène, non sa cause. Car pour comprendre la crise, il faut encore voir ce qui se construit et comment! Et un premier indice nous met ici sur la piste. Les coûts de construction ont augmenté l'an dernier de 13,3% alors que le coût de la vie croissait de l'ordre de 3%.

Le terrain étant rare, les grands programmes de cités-dortoirs tendent à s'épuiser. La résistance des locataires aux démolitions (qui ont remplacé maints appartements par des bureaux) a également modifié l'opinion sur les rénovations. Les promoteurs rénovent, et sont même prêts à des rénovations "douces" comme le souhaitent bien des habitants. Et pourtant, les prix montent! En mai 1985, le loyer moyen d'un trois pièces (sans cuisine) était, en ville de Genève, de 550 francs pour un immeuble construit avant 1947, de 671 francs pour un immeuble postérieur, de 1 085 francs pour un immeuble récent (1982/84). Toute la politique des promoteurs consiste à rénover les immeubles anciens (parfois laissés à l'abandon depuis des années) pour reconquérir ce marché faute de grands projets d'immeubles neufs. La rénovation est devenue l'opération la plus intéressante qui soit; les commissions pour architectes y sont élevées (environ 12% tandis qu'elles sont la moitié sur des grands ensembles).

Et c'est ici qu'intervient la "pression étrangère". Non pas tant par l'afflux de population que par l'af-

flux de capitaux, genevois, suisses ou étrangers. En période de crise, placer dans l'immobilier genevois est un placement sûr. Les "rénovateurs" savent qu'ils peuvent compter sur des acheteurs aisés, prêts à acheter immeubles ou appartements à prix d'or. La valeur de vente d'immeubles anciens passe souvent du simple au double ou davantage. Et une telle demande fait le beurre des promoteurs et architectes: même une rénovation "douce", mais en installant faux plafonds, entrées de marbre et autres installations coûteuses fait monter les prix et... les commissions des architectes.

L'initiative sur les congés-vente a partiellement entravé ces opérations. Mais elle ne les arrête pas définitivement.

## Subventionner ou exproprier

Surtout en situation de pénurie de terrain, la question décisive est la maîtrise du sol. Or dans ce domaine, l'Etat dispose de moyens: il peut non seulement profiter de son droit de préemption lors de ventes de terrains, mais il peut aussi exproprier. La loi le permet pour des motifs d'intérêt général. On l'a fait pour les autoroutes, on veut le faire pour Rothenthurm. Mais l'intérêt général, c'est de loger à des conditions décentes! L'achat et l'expropriation de terrains par l'Etat permettrait de soustraire une part du marché immobilier à la spéculation, d'y développer une régie publique de logements à bas loyers — qui influencerait sur l'ensemble du marché locatif. En outre, ce domaine public deviendrait du même coup l'enjeu de débat et de choix public — comme ce fut le cas du quartier des Grottes (propriété de la Ville où les démolitions ont été stoppées par les habitants).

Tel doit être l'axe d'une réponse socialiste à la crise du logement et à la xénophobie. Mais les socialistes au gouvernement genevois ne sont pas prêts à rompre la coalition gouvernementale sur cette question.

M. Thévenaz

Congrès de l'Union-PTT :

# «À LA LIMITE DU SUPPORTABLE»

\* ENTRETIEN AVEC UN DÉLÉGUÉ \*

Au début du mois de novembre s'est tenu à Bienne le congrès ordinaire de l'Union-PTT. Rencontre assez importante vu la politique de restructuration et d'économies dont ce secteur est l'objet. Les salarié(e)s de la poste expérimentent concrètement et quotidiennement le blocage du personnel et ses conséquences en termes d'augmentation des rythmes et du volume du travail, du stress, etc. Ce congrès a connu quelques temps forts, notamment à propos de l'opportunité de la présence du directeur général des PTT Guido Nobel. Mais aussi au sujet des recommandations de la commission du Conseil des Etats qui n'admet que le tiers de l'effectif supplémentaire souhaité par les PTT. Voici l'interview que Paul Sigel, président de la section du Mendrisiotto, a accordée à *Rosso*, le mensuel de nos camarades tessinois.

\* Quelle est ton appréciation de ce congrès ?

Il s'agit probablement d'un des congrès les plus combattifs de ces dernières années. Les délégué(e)s, en particulier romands et tessinois, ont finalement clairement dit qu'il est nécessaire de changer de politique, qu'il est temps de compter beaucoup plus sur la mobilisation des travailleurs. Arrêtons de croire qu'avec de bonnes interventions parlementaires ou de simples négociations autour du tapis vert, on convaincra le Conseil fédéral, le parlement et les directions des régies d'Etat de la justesse de nos postulats. Il faut par contre exercer une pression. Et cette pression ne peut découler que de l'action des travailleurs et de leur syndicat.

\* D'autres congrès de votre fédération ont également eu un "ton" combatif, avec approbation de propositions avancées. Mais elles sont restées lettres mortes. Y a-t-il nouveauté aujourd'hui par rapport au passé ?

Je dirais oui pour plusieurs raisons. Avant tout, la situation est tellement grave — à la limite du supportable — que la direction de l'Union-PTT ne peut plus congeler les propositions qui lui déplaisent. Au prochain congrès, elle devra rendre compte à la base. En fait, et ceci est une deuxième "nouveauté", il y a une volonté diffuse, parmi ceux qu'on appelle la base, de vérifier l'application des décisions prises. Un nombre grandissant de sections, de délégués ou de mem-

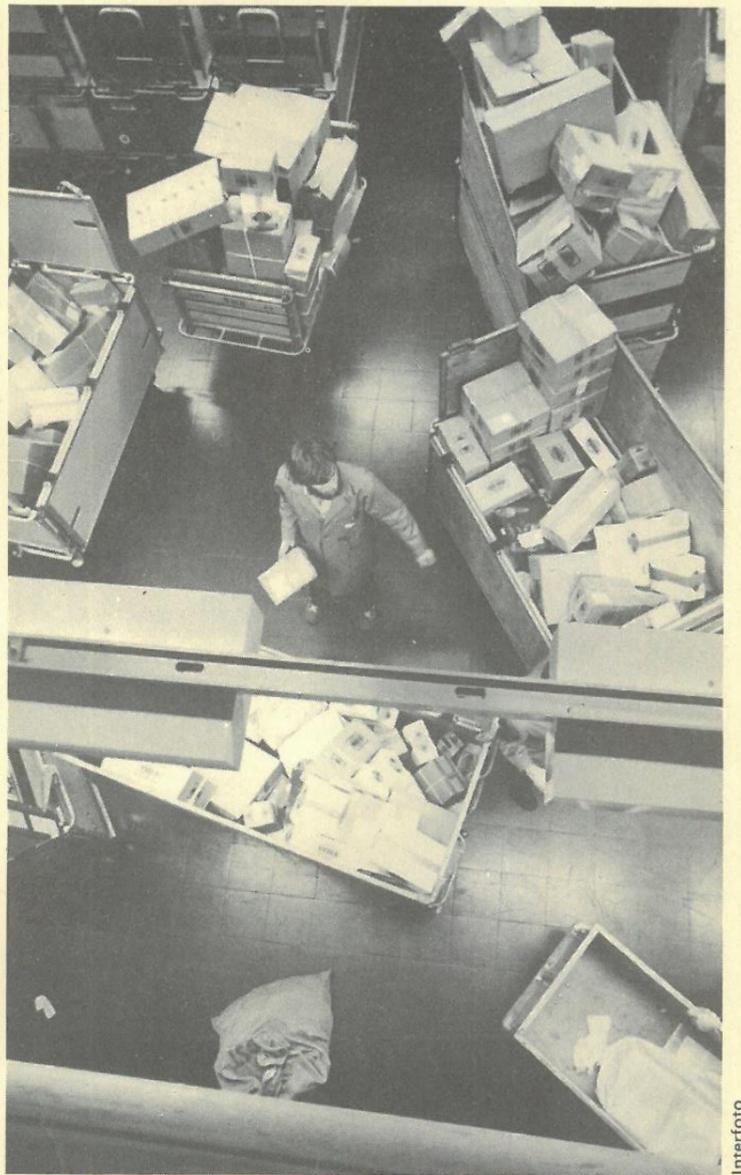
bres ne se contentent plus de faire simplement des propositions au congrès. Ils entendent maintenant contrôler comment, une fois acceptées, ces propositions sont réalisées et, donc, ne disparaissent pas dans un tiroir.

Ainsi, à Bienne, un délégué tessinois est intervenu sur le rapport d'activité. Chose rare dans un congrès syndical, les participants préférant prendre la parole au moment de la discussion des propositions. Ce délégué a pourtant fait une longue intervention, documentée et très appréciée, au cours de laquelle il a relevé les nombreuses décisions importantes prises au précédent congrès et qui furent négligées par la direction syndicale au moment où elles auraient dû être concrétisées. La direction a bien tenté de s'autojustifier, mais elle n'a convaincu personne.

\* Quels ont été les points les plus importants en discussion ?

Les questions au centre du débat, et c'est tout à fait normal, sont celles qui reviennent régulièrement depuis quatre ou cinq ans. A savoir: blocage du personnel, augmentation des rythmes et du volume du travail. A ceci s'est ajoutée la suppression prévue de la seconde distribution quotidienne. Le syndicat a réitéré ses exigences; en premier lieu, la baisse du temps de travail et l'augmentation des effectifs. Notre section a proposé de mesurer, par le biais d'une enquête auprès des travailleurs, les effets de l'introduction de la semaine des 42 heures du point de vue des rythmes du travail,

de la santé, des services offerts au public. Cette enquête devrait également permettre de formuler les requêtes en nombre de postes supplémentaires afin d'éviter que l'instauration de la semaine des 42 heures ne se fasse sur le dos des employés. Cette proposition a été acceptée par le congrès.



Interfoto

Grand Conseil vaudois et droit de vote des immigrés :

## Non sur toute la ligne

L'événement est passé presque inaperçu. Le 12 novembre dernier, le Grand Conseil vaudois a pris position sur la pétition en faveur des droits politiques des étrangers. Déposée il y a cinq ans, cette pétition avait recueilli plus de 9000 signatures de Suisses et d'immigrés. Mais le Grand Conseil vaudois a répondu non sur toute la ligne.

En prévision de ce débat, le Centre de contact avait complété cette pétition par une série de propositions concernant notamment les droits consultatifs. Il avait également demandé, qu'en cas de refus, le Grand Conseil décide au moins d'un échéancier pour parvenir à une amélioration du statut politique des étrangers. Une lettre collective, contenant ces propositions et signée par plus de 100 personnalités, fut remise à la Chancellerie d'Etat au printemps dernier. Le Grand Conseil a répondu à ces deux interventions: non, non et non !

### Faut être Suisse !

Le droit de vote "est attaché chez nous à la nationalité" et ne peut être attribué à des étrangers. Cette affirmation péremptoire précède pourtant, dans le préavis du Conseil d'Etat, un passage signalant que les étrangers des cantons de Jura et de Neuchâtel jouissent de certains droits politiques. Or cette audace n'a causé aucun tort à per-

sonne. Continuant sur sa lancée, le législatif vaudois a même refusé de déterminer une marche à suivre pour l'octroi des droits politiques aux étrangers.

Mais il ne s'arrête pas en si bon chemin: le développement d'organes consultatifs est aussi rejeté. Le Conseil d'Etat estime que "ces chambres ont manifestement un caractère de compromis (...): il y a dès lors lieu de craindre que les étrangers réclament progressivement plus d'indépendance et de compétences". Et en conclusion, il affirme que les droits politiques et consultatifs réclamés par les pétitionnaires "tendent plutôt à valoriser, politiquement, le point de vue des étrangers qu'à favoriser le dialogue et la compréhension réciproque qui méritent en premier lieu de s'instaurer".

### Vivre sans droit

Le refus vaudois est d'autant plus méprisant que les autorités

ne nient pas la réalité des faits. Le rapport du Conseil d'Etat, en effet, décrit dans le détail l'ampleur du phénomène de l'immigration, son caractère durable et sa stabilité. Il admet donc que la migration professionnelle condamne des milliers d'hommes et de femmes à vivre l'essentiel de leur existence sans aucune prise sur les décisions concernant leurs conditions de vie ou de travail, leur sécurité ou leurs impôts. Il admet qu'il y a un problème, mais il refuse froidement de le résoudre. Ou plutôt: les étrangers réellement intéressés aux affaires publiques devraient se naturaliser. Les autres ne méritent pas qu'on s'en occupe... et pour eux l'intégration ne passe pas par l'octroi de droits politiques. Pour trouver d'autres voies, le Grand Conseil a constitué un groupe de travail extraparlamentaire, composé exclusivement de Suisses.

Ainsi, après avoir laissé passer cinq ans avant de traiter la pétition, le législatif vaudois charge un groupe (helvétique à 100%) de réfléchir à l'intégration et à l'assimilation. Mais en rayant par avance la revendication des droits politiques. C'est, ce qui s'appelle, se moquer du monde.

Urs Faucher

Sommet de Genève :

# Etat de siège pour la paix...

La majorité du Conseil fédéral a fait le voyage de Genève à l'occasion du sommet Reagan-Gorbatchev. C'est que l'affaire n'était pas seulement un important exercice diplomatique, mais aussi un exercice de "défense générale"...

Tandis que Kurt Furgler, flanqué de Pierre Aubert (affaires étrangères), méditait les "bons mots" qu'un Président de la Confédération se doit de distribuer pour valoriser les bons offices de la neutralité helvétique, Otto Stich, patron des finances et des douanes, est venu faire la tournée des douaniers gene-

(justice et police). Mais la "sécurité intérieure" aujourd'hui, pour le Conseil fédéral, c'est d'abord le renvoi des réfugiés... C'est tout un symbole: la Suisse "neutre" accueille les deux grands, tandis que la Suisse impérialiste, qui profite de la misère du tiers monde, refoule les demandeurs d'asile.



Quand le canard s'essaie au pas de l'oie.

vois et l'inévitable Jean-Pascal Delamuraz, fier comme un coq mais tout juste capable de faire le canard qui essaye le pas de l'oie, a passé en revue les troupes mobilisées pour la circonstance. Gageons que la prochaine séance du Conseil fédéral sera riche en discussions — plus ou moins épicées d'émotions et de petites histoires — sur les résultats de ce grand exercice diplomatico-militaire des autorités suisses. Une seule personne manquait à l'appel: Dame Kopp, pourtant chargée en principe de la sécurité intérieure

## Les "bons offices" helvétiques

Donc le sommet de Genève était d'abord un important exercice diplomatique pour les autorités helvétiques. A quelques mois de la votation sur l'ONU, le Conseil fédéral a voulu démontrer — à l'échelle du spectacle organisé pour la circonstance — le rôle de la Suisse "neutre", toujours prête à servir la cause de la paix et du dialogue en mettant ses "bons offices" à disposition. On

comprend que Kurt Furgler ait voulu y mettre tout son brio — d'autant plus qu'il n'est pas certain du résultat de la votation sur l'ONU!

Mais cette prestation éclaire, du même coup, ce qu'est cette neutralité suisse! On sait que la Suisse, en matière de "bons offices", a toujours servi d'intermédiaire des puissances impérialistes (des USA envers Cuba par exemple). Elle n'a pas fait autre chose en permettant aujourd'hui à Reagan de "renouer" avec l'URSS qu'il ne cesse de maudire, et servir ainsi l'intérêt essentiel de ce sommet: l'intérêt de la diplomatie US à une négociation avec l'URSS.

Ce n'est d'ailleurs que service rendu. Car Furgler s'est bien gardé de répéter pour l'occasion les déclarations enflammées de Delamuraz en faveur de la "guerre des étoiles" et les propos systématiques de tout l'état major sur les vertus du système de défense de l'OTAN.

## Sur pied de guerre pour la paix!

Mais l'exercice n'était pas seulement diplomatique. Il était aussi militaire. Kurt Furgler, cet ancien promoteur de la Police fédérale de sécurité, doit s'en montrer assez satisfait. Puisque la majorité des citoyens n'a pas voulu de cet instrument de répression intérieure, ils sauront ce que signifie l'armée. Pour 2,5 millions de francs — la neutralité, ça se paye! — le sommet de Genève a été un véritable exercice de mobilisation intérieure. Et cet exercice est instructif à bien des égards!

D'abord, par le choix des troupes. Les régiments argoviens et soleurois (dirigés notamment par un Conseiller d'Etat argovien en cours de répétition; on ne néglige rien pour rappeler la fusion des autorités civiles et militaires!) n'ont pas été pris au hasard. L'ordre intérieur s'impose par une force coupée de la population. Et l'indice le plus significatif à ce propos: les soldats ne devaient pas entrer en contact avec les gens, interdiction de leur parler (même en mauvais suisse-allemand). Et pour que l'exercice soit complet, la troupe a été mise sous serment, comme en temps de guerre, munitions à l'appui.

Manifestement pourtant, l'armée suisse ne compte pas tant sur ses troupes pour rétablir l'ordre intérieur. C'est ici que le déploiement de forces a été plus instructif encore: détachements de blindés,

panoplie de DCA, escadrille d'aviation, passage d'hélicoptères balayant la ville de leurs projecteurs la nuit — tout y était! Quand on disait que les dépenses d'armement lourd ont une fonction de guerre civile...

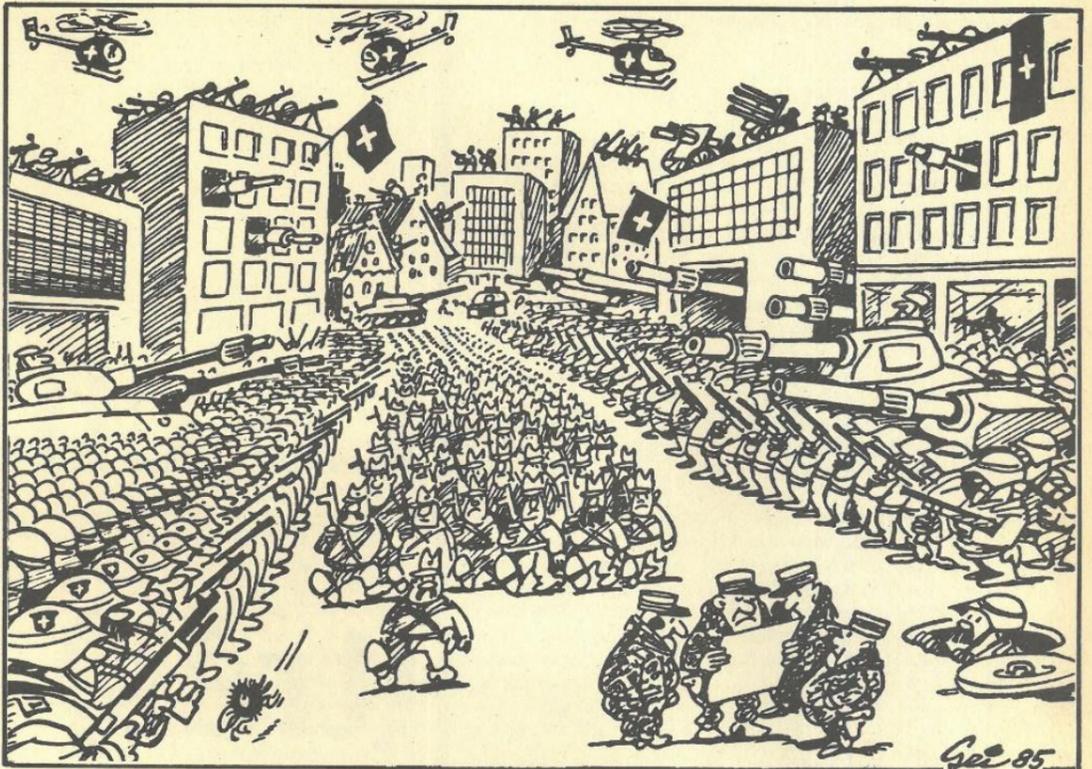
Pour couronner le tout, le Conseil d'Etat genevois a pris la "décision qui s'imposait": interdire les manifestations pour une période donnée. Pas totalement: on est en "exercice", la grande manifestation du samedi 16 novembre a pu se dérouler dans le périmètre accordé. Mais encore une fois, l'arsenal des dispositions militaires et civiles a été déployé sous toutes ses formes. Il s'agit, comme on dit, "d'habituer la population".

## De la compétence des chefs...

Tout s'est bien passé et le divisionnaire Butty, responsable des troupes, va donner son rapport. Il ne sera pas publié! On n'informe pas les "citoyens-soldats" comment des soldats répriment des citoyens.

Quant à l'efficacité de toute l'opération, un petit mandarin est venu troubler l'exercice. Sosie de Reagan, il s'est promené dans Genève, il est monté dans une voiture qui avait toutes les apparences d'une voiture officielle, petits drapeaux US flottant à bord et... il a pénétré gentiment dans le dispositif de sécurité, sans en être trop vite inquiété!

M. Thévenaz



Dessin tiré de "24 Heures".

## CAPITALISME ET CRISE

### LA SÉLECTION, UN NOUVEAU DRESSAGE

La sélection scolaire cause "un gaspillage de capital humain qu'une société comme la nôtre ne peut pas laisser se perpétuer sans se trouver menacée dans son existence même; c'est un problème social aussi préoccupant que ceux du chômage et de l'inflation". C'est le groupe de travail de la Société française de pédiatrie sur les problèmes scolaires qui le dit (*Le Monde*, 14 novembre 1985). Et il a de bonnes raisons pour l'affirmer. "Tous les enfants entrent au cour préparatoire (notre école infantine, la réd.) à six ans, mais un tiers d'entre eux ont redoublé au moins une fois lorsqu'ils arrivent en sixième". L'hécatombe ne s'arrête pas là. Pour le collège, à nouveau un tiers d'exclus. Le groupe de travail souligne que ces échecs peuvent être à l'origine de troubles somatiques, de dépression ou de comportement de délinquance. Car "le maintien en situation d'échec pendant les dix ans de la scolarité obligatoire est une agression à la personne toute entière, (...)".

Parmi les facteurs expliquant cette situation, citons l'origine sociale. 75% des fils de cadres supérieurs suivent un parcours

sans faute à l'école élémentaire, mais moins de 40% des fils d'ouvriers ou de salariés agricoles. Les programmes chargés et la progression prévue sont également incriminés. "Le système commence trop tôt et va trop vite" disent les experts du groupe de travail. Ainsi l'échec de nombreux élèves n'est pas dû à des capacités insuffisantes "mais au fait que leur rythme d'apprentissage ne correspond pas à celui imposé par l'école". Raison pour laquelle le taux actuel de redoublement ne peut quasiment plus baisser. Non seulement ce "vertige de la vitesse" crée une angoisse néfaste pour un bon enseignement mais, en plus, il favorise un véritable dressage des élèves. En d'autres termes, le système en vigueur — de l'apprentissage de la lecture jusqu'au baccalauréat — "convient" peut-être au développement rapide des enfants précoces, c'est-à-dire une petite minorité. Les autres risquent bien de se voir évacués sur des voies de garage. L'école ne les "forme" pas, mais les déforme. Quand la sélection implique le dressage...

Burke

20 mars 1981. Le parlement adopte la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Entrée en vigueur le 1er janvier 1984, ainsi que ses deux ordonnances d'application, elle remplace la vénérable Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LAMA).

### UNE VIEILLE HISTOIRE

A la fin du siècle dernier (1890), la Constitution s'enrichit d'un article 34bis qui établit le principe de l'assurance-accidents<sup>1</sup>. De là découle la première tentative d'une réglementation légale: la Lex Forrer qui prévoit l'assurance contre les maladies et les accidents et l'assurance militaire. Mais le projet est largement refusé en votation populaire le 20 mai 1900, un référendum ayant été lancé. Le *Journal de Genève* s'en réjouit bruyamment: "La victoire dépasse toutes nos espérances. Le peuple suisse vient de prouver une fois de plus son attachement aux principes de liberté qui ont toujours fait sa force et sa grandeur. (...) il a repoussé à une majorité écrasante, l'oeuvre de contrainte qu'on voulait l'obliger à accepter. (...) Vive la liberté!"<sup>2</sup> A l'époque, 20 o/o des assisté(e)s réduit(e)s à l'état de pauvreté l'étaient suite à un accident ou à une maladie. Vive la "liberté", quoi!

Il faudra alors douze ans pour qu'un nouveau projet soit soumis au verdict populaire. Le 4 février 1912, la LAMA est acceptée à une courte majorité<sup>3</sup>. Elle donnera naissance à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) qui commence ses activités le 1er avril 1918. La sécurité au travail et la prévention connaissent donc une véritable assise légale depuis une septantaine d'années seulement.

### 1000 ACCIDENTS PAR JOUR

Or le problème est loin d'être mineur. En 1982, le nombre des accidents professionnels s'élevait à 241 184, soit une moyenne de **1000 accidents par jour**<sup>4</sup>. Ou d'un salarié sur sept victime d'un accident! De plus, entre 1978 (218 933 accidents) et 1982, on enregistre une croissance de 10 o/o<sup>5</sup>. De là l'augmentation de la fréquence des accidents<sup>6</sup>. Si, depuis l'après-guerre, cette dernière se caractérise par une tendance à la baisse, on remarque, pour la période 1978 - 1982, une augmentation de 4,3 o/o par rapport à la précédente période quinquennale.

L'Union syndicale suisse commente en ces termes cette augmentation: "Plusieurs indices, tirés de la pratique, font penser que les restructurations massives de l'appareil de production, intervenues à la suite de la récession économique, ont joué et continuent de jouer un rôle décisif, par le biais notamment de l'accélération des rythmes de travail. D'ailleurs, examinées sur une longue période, les séries statistiques laissent apparaître une corrélation significative entre l'évolution des accidents professionnels et la conjoncture économique."<sup>7</sup> Autrement dit, le lien entre l'augmentation de la productivité et de l'exploitation de la force de travail d'une part, et, d'autre part, la croissance du nombre d'accidents et de maladies professionnels s'observe aisément. Ce qui n'empêche pas les patrons de vouloir "assouplir" encore plus les normes de protection sociale.

Par branches et secteurs économiques, le tableau se contraste quelque peu. Le risque-accidents relatif désigne le rapport du risque-accidents spécifique d'une branche économique donnée au risque moyen de toutes les branches. Ainsi des secteurs comme "travaux forestiers" et "travaux publics et construction" sont les plus dangereux: respectivement 2,65 et 2,38 fois plus que la moyenne.

Concernant les causes des accidents, la CNA a établi toute une classification des activités au moment de l'accident. Sans entrer dans les détails, il apparaît que les accidents surviennent essentiellement pendant le processus de production. En 1982, 41 o/o des accidents professionnels, la plus forte proportion, ont eu lieu au cours de celui-ci. Même constatation au sujet des décès: 24 o/o du total. Inutile d'insister dès lors sur l'importance du contrôle, par les salariés, de leur place de travail. De même l'ambiance, la qualification du personnel, le stress, la fatigue et l'existence d'un comité d'entreprise s'occupant de la prévention et de l'information jouent évidemment un rôle. Ces remarques sont du reste confirmées par le rapport évident entre le nombre d'accidents professionnels et l'expérience acquise par le travailleur. La première période (jusqu'à environ trois trimestres) passée auprès d'un nouvel employeur est marquée par un grand nombre d'accidents. Or, avec la crise, les changements d'emplois se multiplient!

### PROUVER SA MALADIE

A la différence de l'accident, la maladie est réputée professionnelle après... bien des méandres. A fin 1982, la CNA reconnaissait une liste de 119 substances susceptibles de provoquer une maladie et recensait 19 maladies professionnelles. Pour le reste, c'est au salarié de prouver qu'il est victime d'une maladie d'origine (exclusive ou prépondérante) professionnelle. On imagine sans peine les difficultés, voire l'impossibilité, d'une pareille démonstration<sup>8</sup>.

D'après les statistiques de la CNA, le nombre de nouveaux cas de maladie a régressé durant la période 1978 - 1982 de 13,2 o/o par rapport au quinquennat précédent. Là aussi, de profondes différences surgissent selon les secteurs économiques. "Travaux publics et construction; travaux forestiers" (38,3 o/o), "industrie du métal" (26,5 o/o) et "industrie chimique, produits alimentaires,

## Accidents et maladies professionnels :

# Le charme (très) discret de la prévention



*Le patronat ne jure plus que par la flexibilité et l'assouplissement des normes régissant le travail. Les multiples tentatives visant la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes en sont, parmi d'autres, des indices. Qu'en est-il en réalité de ces soi-disant normes "rigides" concernant la prévention de la santé des travailleurs/euses? Une rigidité, on va le voir, qui s'apparente furieusement à celle du chewing-gum. En fait, la classe ouvrière paie un lourd tribut à l'exploitation dont elle est victime. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes sont touchées par la maladie ou l'accident professionnels. Une quantité d'argent gaspillé et une somme de souffrances impressionnante! Bien qu'une nouvelle loi soit entrée en vigueur il y a peu, la situation n'a pas tendance à s'améliorer. Au contraire.*

tabac" (11,3 o/o) totalisent à eux trois 76,1 o/o des cas de maladie professionnelle. 31 o/o des décès recensés dans le domaine de l'assurance accidents professionnels sont dus aux maladies. Remarquons que les branches "travaux forestiers", "travaux publics et construction" sont les plus dangereuses aussi bien pour les accidents que pour les maladies. Il faut préciser, en outre, que les statistiques de la CNA ignorent totalement les maladies résultant de troubles psychosomatiques. Ils sont pourtant de plus en plus fréquents depuis l'apparition des nouvelles technologies.

Vu le haut taux de mortalité des maladies professionnelles, la prévention et une reconnaissance large des substances dangereuses s'imposent. Ceci d'autant plus que la plupart des maladies sont prévisibles, donc évitables. Par conséquent, l'information des travailleurs, une hygiène industrielle développée et un répertoire sérieux et mis à jour des substances toxiques empêcheraient de nombreux drames.

Les prestations d'assurance ont atteint, sur les cinq années de la période 1978 à 1982, 2,6 milliards de francs pour les accidents et maladies professionnels. A cela s'ajoutent les coûts indirects qui sont bien plus élevés (environ deux fois et demi plus). Comme le souligne la CNA: "Ces milliards de francs, mais aussi les souffrances et les douleurs des personnes touchées par les accidents pourraient, pour une bonne part, être évités." (Résultats de la statistique des accidents, 1978 - 1982. CNA, p. 100.) A condition toutefois de prendre véritablement au sérieux la

promotion de la sécurité au travail et la prévention. A condition aussi que les salariés disposent d'un réel contrôle concernant leurs conditions de travail: rythmes, horaires, hygiène, etc. On en est encore très loin à l'heure actuelle.

### LA BASE LÉGALE

Avec la LAA, l'assurance-accidents devient obligatoire pour l'ensemble des travailleurs/euses. Sous le régime de la LAMA, le tiers de toutes les entreprises et administrations étaient couvertes. Deux tiers de tous les salariés étaient ainsi assurés par la CNA. Des compagnies privées, des caisses-maladie ou des caisses-accidents se chargeaient des autres.

Depuis 1967, une commission d'experts a cogité de nouvelles dispositions pour une assurance-accidents obligatoire. Mais il faudra une initiative du Parti socialiste (pour une meilleure assurance-maladie), un contre-projet des Chambres fédérales et moult procédures de consultation pour que l'élaboration du projet de LAA démarre à l'automne 1974. Il est définitivement adopté en mars 1981. Un très long parcours - comme toujours lorsqu'il s'agit de sécurité sociale - pour de modestes résultats.

Deux innovations à retenir:

\* Dorénavant, l'assurance est obligatoire pour tous les salariés. En fait, à l'instar de ce qui se passait avant l'entrée en vigueur de la LAA (1er janvier 1984), la CNA continue d'assurer les deux tiers des travailleurs; le tiers restant rele-

avant des assurances privées, des caisses publiques d'assurance-accidents et des caisses-maladie reconnues. La nouveauté réside en réalité dans l'inscription légale du principe de l'obligation.

\* Le domaine de la prévention des accidents et maladies professionnels est refaçonné ou, plus exactement, l'inextricable maquis juridique qui le réglementait est un peu mieux ordonné. La LAA devient le texte de référence; elle prévoit même l'introduction de médecins du travail et d'autres spécialistes de la sécurité. Pourtant une série de lois, d'ordonnances et de conventions demeurent en application<sup>9</sup>.

Les organes d'exécution, chargées de l'application des lois, sont restés grosso modo les mêmes. Les choses sont du reste suffisamment compliquées pour que le Conseil fédéral ait jugé bon d'instaurer une Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

### AU ROYAUME DE L'APPLICATION

Au royaume de l'application, les organes d'exécution sont rois. Mais l'enchevêtrement de ces "roitelets" est extrême. Tant et si bien qu'il est quasi impossible de saisir une "photographie" précise de la réalité de l'application des lois relatives à la sécurité. Essayons tout de même.

En principe, l'employeur est responsable en premier lieu de la prévention et de la sécurité. Pour remplir cette tâche, il doit faire appel à la collaboration de ses salariés (article 82, 2e alinéa de la LAA). C'est, très vraisemblablement, rarement le cas. Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) par exemple, couramment instaurés dans les pays voisins, brillent par leur absence en Suisse, en tout cas dans les petites et moyennes entreprises<sup>10</sup>. Bien organisés et conseillés par des médecins du travail indépendants de l'entreprise, des hygiénistes et des ergonomes, ils sont les plus à même pour vérifier les conditions de sécurité, d'hygiène et de prévention sur les places de travail. Dans ce domaine, tout reste à faire!

La surveillance de la sécurité et de la prévention repose donc sur les organes d'exécution. Chacun a un domaine de compétence réservé, le tout étant coordonné par la CFST. Le principe retenu est le suivant: les entreprises à haut risque et les chantiers relèvent de la CNA; le reste concerne les autorités cantonales, c'est-à-dire les organes d'exécution de la Loi sur le travail. Les effectifs ainsi à disposition sont en 1982:

fonctionnaires ou employés	autorités cantonales d'exécution	inspections fédérales du travail (OFIAMT)*	CNA	total
Inspecteurs ayant une formation technique	53,5	19	85	157,5
Inspecteurs n'ayant pas une formation technique	45	3	13	61
Autres fonctionnaires	54,5	8,5	—	63
Total	153	30,5	98	281,5

\* Division de la protection des travailleurs au sein de laquelle collaborent en plus 13 fonctionnaires. Le Service médical du travail de l'OFIAMT disposait en 1982 de deux médecins du travail, deux chimistes et quatre autres fonctionnaires.

Ajoutons encore, pour toute la Suisse, une trentaine de médecins du travail à plein temps. En additionnant le tout, on obtient un total de 332 personnes qui, à un titre ou à un

autre, s'occupent de sécurité, d'hygiène et de prévention. Compte tenu de la surface de contrôle que ces gens doivent assurer (2 790 000 salarié(e)s d'après le recensement de décembre 1980, soit 1 professionnel de la sécurité pour 8000 personnes), on saisit immédiatement la faiblesse et la précarité des moyens mis en oeuvre.

Cela devient encore plus flagrant si l'on prend l'exemple du canton de Genève, certainement l'un des mieux équipés en la matière:

nombre de travailleurs	environ 180 000
nombre d'entreprises	environ 18 000
nombre d'inspecteurs	environ 8
nombre d'entreprises inspectées par inspecteur et par année	environ 250
nombre total d'entreprises inspectées par année (8 x 250)	environ 2 000
fréquence moyenne des visites par entreprise (18 000/2000)	environ 1 visite tous les 9 ans <sup>11</sup>

Une visite tous les neuf ans, voilà à peu près comment l'arsenal juridique esquissé ci-dessus se concrétise dans le meilleur des cas. La situation est bien plus grave dans les petites entreprises qui dépendent quasi exclusivement des autorités fédérales et cantonales. Seules quelques grandes boîtes, dans la métallurgie et la chimie, connaissent des CHS rendus pratiquement indispensables vu les risques spécifiques de ces branches et le grand nombre d'ouvriers employés. Ailleurs, on peut parler de désert!

Chaque année, les travailleurs/euses en paient le prix, à coup d'accidents plus ou moins graves et de maladies. Logique du système qui priorise la poursuite du profit au détriment du reste dont, notamment, la santé des salarié(e)s. Et les patrons osent réclamer un assouplissement des normes comme, par exemple, la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes!

P. Girardet

1. Cet article est accepté en votation populaire (283 228 électeurs contre 92 200).

2. Cité dans *La Tribune de Lausanne*, 22 mai 1900.

3. 287 585 acceptants contre 241 416; 17 cantons et demi contre 8 dont toute la Suisse romande.

4. 241 184 accidents divisés par 235 jours ouvrables. Ces 241 184 accidents professionnels représentent le 51,6 o/o de tous les accidents (c'est-à-dire accidents professionnels plus accidents non professionnels).

5. Toutes les données relatives au nombre d'accidents sont tirées du dernier rapport de la CNA, période 1978 - 1982.

6. Nombre d'accidents par année pour 10 000 assurés occupés à plein temps. Egalement appelé risque-accidents absolu I.

7. *Sécurité et santé au travail*. Documents de l'Union syndicale suisse, deuxième édition, mars 1984, p. 8. Voir également à ce sujet *La Brèche*, No 276, 15 mai 1982.

8. Dans sa brochure *Sécurité et santé au travail*, l'USS écrit à ce sujet: "Le nombre des cas de maladies professionnelles indiqué par la CNA est certainement en-dessous de la réalité, ..." p. 12.

9. 12 articles du Code civil, 5 articles du Code des obligations, 13 articles du Code pénal, 9 articles de la Loi sur le travail, 8 articles de la Loi sur l'assurance-accidents, l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (109 articles), 20 ordonnances techniques et des lois spéciales (sur les installations techniques, les substances explosives, les toxiques, etc.) traitent de la prévention des accidents, de la sécurité du travail et de la répression en cas de violation. Cet arsenal juridique impressionnant n'a pas empêché l'augmentation du nombre des accidents au cours de la dernière période quinquennale.

10. D'après les dernières statistiques industrielles, la Suisse comptait en septembre 1984 2642 entreprises moyennes (50 à 499 employés) employant le 52,1 o/o du total des salariés de l'industrie et 5159 petites entreprises (moins de 50 employés) regroupant 17,3 o/o des travailleurs de l'industrie. Au total, les PME représentent 69,4 o/o de l'emploi industriel.

11. Tiré de *Sécurité et santé au travail*, op. cit., p. 20.

## La prévention :

# Une affaire de spécialistes?

Les accidents de travail ont diminué pendant la période d'expansion économique (pratiquement de 50% entre 1945 et le début des années septante) et cela principalement suite au renouvellement de l'appareil de production. Ce renouvellement permettait d'accroître la productivité, sans augmenter d'une manière importante l'intensité du travail, mais également d'éliminer quelques risques d'accident inhérents aux anciens procédés de production. Cependant, depuis la crise économique de 1974, nous assistons à une très nette augmentation des accidents. Renouvellement des machines à nouveau, mais cette fois-ci il ne s'agit plus d'augmenter la production mais d'intensifier le travail... avec un lourd tribut pour les travailleurs: plus de 250 morts en 1984!<sup>1</sup>

L'évolution du nombre des maladies professionnelles est moins parlante à cause du temps de latence allant parfois jusqu'à 40 ans pour certaines affections comme l'asbestose. Les atteintes à la santé diagnostiquées actuellement sont généralement la conséquence d'expositions qui ont eu lieu dans les années septante, voire soixante. En outre, leur définition est extrêmement restrictive. Pour que la CNA reconnaisse l'origine professionnelle d'une affection, il faut que la relation y soit exclusive ou prépondérante. Une telle limitation entre maladies professionnelles et non-professionnelles est très discutable d'un point de vue médical. En effet, selon l'Agence internationale du cancer à Lyon, qui dépend de l'OMS, on estime qu'environ 10% des cancers seraient liés aux conditions de travail. Pour la Suisse, cela ferait plus de 1000 cancers par an, mais la CNA n'en reconnaît même pas dix! La cause d'une définition aussi restrictive s'explique par la volonté du patronat de payer le moins possible. Les frais, aussi bien de dépistage que de traitement des maladies professionnelles, lui incombent en effet.

Face à cela, il faut évidemment renforcer la prévention. Mais quelle prévention? Plus d'inspecteurs, plus de médecins du travail, plus d'ergonomes? Certes, la prévention est aussi une affaire de spécialistes: dépistage précoce des maladies professionnelles, études épidémiologiques sur une large échelle et une longue durée, études ergonomiques, informations précises, etc. Pour appliquer la loi, une inspection du travail bien dotée en inspecteurs de qualité, est également indispensable.

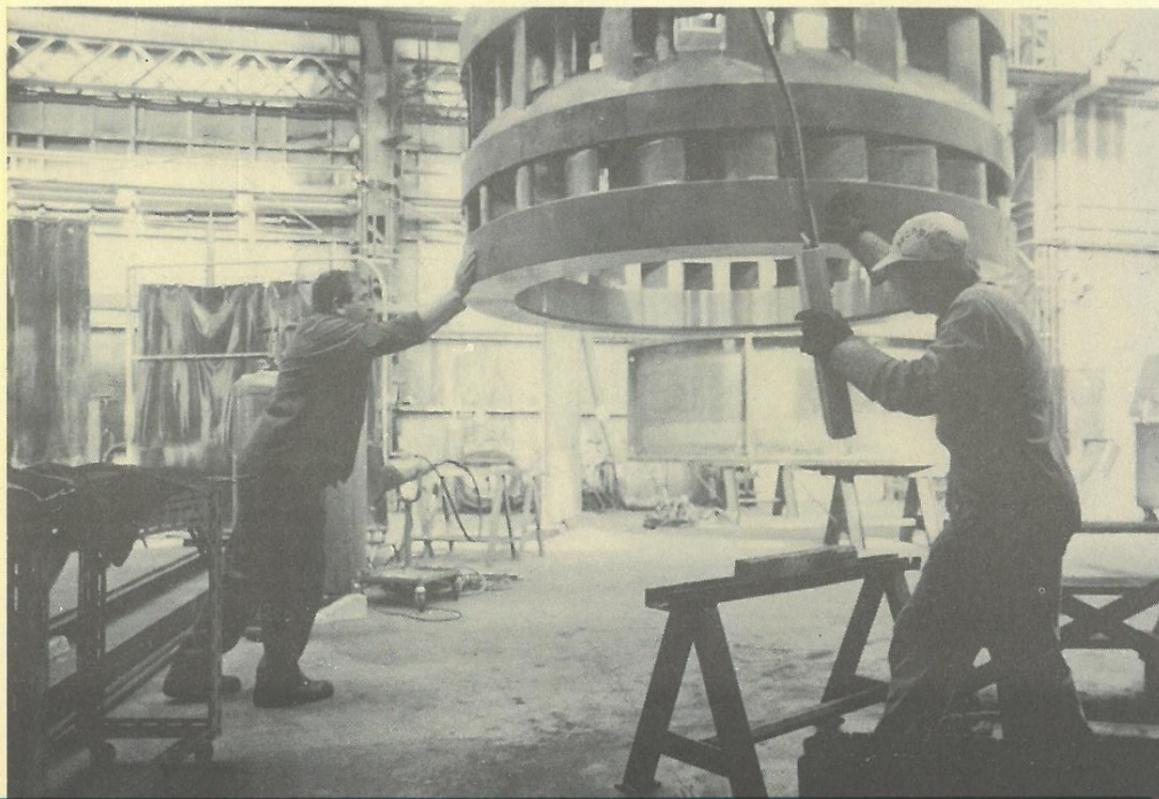
Mais l'indépendance de tous ces spécialistes face à la direction de l'entreprise doit être formellement garantie, par exemple au moyen d'un droit de veto de la commission d'entreprise au moment de leur engagement ou en cas de licenciement.

Cependant, les mesures de prévention préconisées par les spécialistes sont parfois très mal acceptées par les travailleurs. Découlant généralement d'une idée très schématique et très théorique de l'organisation du travail qui exclut toute improvisation — cette dernière, sauf dans le cas du travail à la chaîne, occupe généralement une place plus importante qu'on ne le croit — ces mesures sont souvent mal adaptées au processus de travail réel et provoquent alors une résistance de la part des ouvriers. De plus, elles ne s'intègrent que très rarement dans la logique de la prudence ouvrière spontanée, forgée et transmise de génération en génération. Le résultat: une sécurité faite de bric et de broc. Aussi une prévention réellement efficace, même d'un point de vue strictement technique exige-t-elle un important pouvoir de décision des travailleurs concernés quant à l'organisation de leur poste de travail.

Enfin la sécurité entre très rapidement en contradiction avec le profit, surtout en période de crise (rentabilisation par intensification des rythmes de travail entre autres). On touche là au problème central. La réponse est non pas d'ordre technique, mais d'ordre politique et social. La priorité n'est pas tellement plus de spécialistes — cette revendication est certainement juste mais non prioritaire — mais un meilleur rapport de forces dans l'entreprise au moyen d'une réelle implantation syndicale et une politique combative.

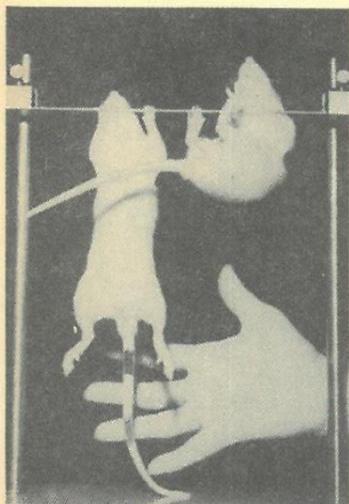
Andreas Saurer (médecin du travail)

1. Cf., au sujet des conditions de travail et accidents professionnels, l'excellent bouquin de Raymond Joly, *Travail swiss made*, Editions d'en bas, 1983, 127 pages.

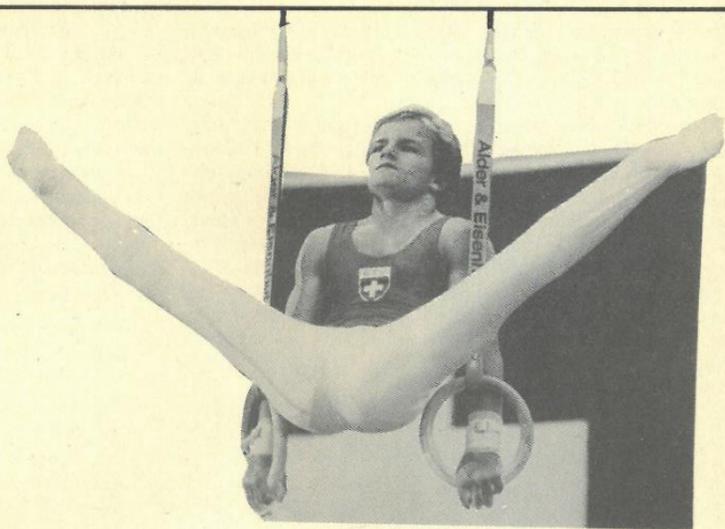


Interfoto

Initiative contre la vivisection :



# DES SOURIS ET



# DES HOMMES

Le débat autour de l'initiative "antivivisection", soumise au vote le 1<sup>er</sup> décembre, soulève une véritable tempête d'émotions. Les arguments échangés vont de l'affirmation fondée à la démagogie la plus pure, dans un camp comme dans l'autre. De terribles simplificateurs sont à l'oeuvre. Nous n'en serons pas.

L'industrie chimique sacrifie inutilement des millions d'animaux à la logique du profit, par exemple parce qu'elle développe des médicaments superflus, afin de contourner les brevets déposés et par manque de coordination. Ce n'est toutefois pas un argument en faveur de l'initiative, car si les capitalistes de la chimie recourent à ces coûteuses expérimentations animales, ce n'est nullement par plaisir, mais parce que la loi les y oblige. A l'inverse, l'éventuelle disparition d'emplois qu'entraînerait l'initiative n'est pas un argument contre ces dispositions,

Les capitalistes de la chimie s'en arrangeront. La formation et la recherche médicales dans les hautes écoles beaucoup moins.

### Les questions décisives

Au coeur du débat, deux questions décisives:

- l'expérimentation animale est-elle (encore) nécessaire à la santé de l'homme et des animaux?
- l'homme a-t-il le droit d'utiliser sa domination sur le monde animal pour procéder à des expérimentations?

maladies encore incontrôlables (cancer, rhumatisme, entre autres); pour analyser la toxicité des produits - y compris ceux que l'on utilise à son travail; pour acquérir la maîtrise des opérations chirurgicales et développer de nouvelles techniques d'intervention.

Les méthodes de rechange, comme la simulation électronique ou l'expérimentation sur des cultures cellulaires, peuvent remplacer l'expérimentation animale dans de nombreux cas, mais pas dans tous. Elles ne peuvent imiter complètement la réalité complexe d'un organisme vivant.

### Soutien tactique à l'initiative ?

Le seul professionnel à s'être déclaré favorable à l'initiative lors des débats au Conseil national fut le représentant des Verts zurichois, le professeur Müller. Professeur de médecine vétérinaire, expert lors de l'élaboration de la loi sur la protection des animaux, ami des bêtes et ancien collaborateur de l'industrie pharmaceutique, il s'exprime en qualités. Pour constater à la fois l'utilité et les bonnes conditions générales de l'expérimentation animale.

Mais il mit toutefois en évidence de nombreux cas d'expérimentation menés, le plus souvent pour des raisons financières, sans retenue aucune et contraires à l'actuelle loi sur la protection des animaux. Dès lors, puisque la raison est impuissante à obtenir une attitude décente à l'égard des animaux, la "catastrophe est le seul moyen d'arriver à un changement radical". Son soutien est donc clairement d'ordre politique. Des représentants du Parti socialiste, des POCH, des Indépen-

dants argumentèrent de la même manière; ils estimaient que l'initiative allait trop loin et exigeaient un contre-projet. Comme il ne vit pas le jour, ils se prononcèrent pour l'initiative.

Cette attitude tactique fait cependant bon marché de la revendication principale de l'initiative. Qui ne vise pas la réduction ou "l'humanisation" des expérimentations animales, mais bien, pratiquement, leur suppression complète. Le texte de l'initiative dit: "la vivisection sur animaux vertébrés, ainsi que toute expérience cruelle sur animaux sont interdites dans toute la Suisse." Le terme de "vivisection", et c'est bien ainsi que l'entendent les initiants, recouvre toute intervention perturbatrice sur un organisme animal. Cela signifie que toute expérimentation - même si elle n'est pas cruelle - réalisée sur des animaux vertébrés est interdite. Tout aussi clairement, la clause transitoire de l'initiative demande que, dans l'attente d'une législation adéquate, les expérimentations animales soient traitées de manière analogue aux délits poursuivis par l'article 123 du Code pénal ("Lésions corporelles simples").

### Quelques considérations de fond

Cela signifie qu'il faudra renoncer, dès l'acceptation de l'initiative, à l'entraînement d'opérations chirurgicales, à l'expérimentation des médicaments, à la production et au contrôle de vaccins par le biais d'animaux. Ou alors recourir davantage aux cobayes humains... Belle perspective lorsque l'on sait comment les trusts de la chimie testent

des herbicides sur des hommes dans les pays sous-développés. Ou que l'on voit l'armée américaine réaliser certaines expériences dans le domaine des toxiques de combat sur des prisonniers.

Les fanatiques de la protection des animaux, ceux qui traitent les chercheurs d'assassins, n'en semblent pas gênés. Même Franz Weber, fondateur et porte-parole des "Nations unies des animaux" considère ouvertement que les hommes et les animaux sont sur le même pied. Voilà une position de fond que l'on ne peut évacuer tactiquement.

Il faut rappeler une bonne fois à ces gens-là que la nature vivante n'a rien d'un oasis paradisiaque où seul l'homme se comporterait cruellement. La nature connaît certes l'harmonie de vies animales diverses. Elle connaît aussi le respect entre espèces différentes, alors que l'homme ne respecte même pas son propre genre. Mais pour le reste, la nature est le théâtre d'une lutte permanente pour l'existence, qui se déroule le plus souvent très "cruellement". Cette cruauté aveugle de la nature n'est pas une excuse pour le comportement de l'homme. Mais c'est procéder à un retournement masochiste des valeurs, que d'exiger de l'humanité qu'elle - et elle seule - renonce à ses moyens dans la lutte pour l'existence.

Nous ne voulons pas d'une situation hindouiste, dans laquelle les vaches sont sacrées, mais les parias justes bons à crever. Nous ne voulons pas d'un pays où les escargots et les vers de terre sont à l'abri "d'expérimentations cruelles" alors que les réfugiés sont livrés à leurs bourreaux.

Jost Steiger

## PROTÉGER LES ANIMAUX ? OUI, MAIS AUTREMENT

Nous sommes contre tout traitement sadique des animaux, que ce soit lors d'expérimentation ou à d'autres occasions. Que la loi sur la protection des animaux autorise, pour des raisons financières, la castration sans anesthésie de jeunes animaux est un scandale qui devrait cesser immédiatement.

Le syndicat du textile, de la chimie et du papier (FCTP) avance, pour réduire et contrôler l'expérimentation animale une série de bonnes revendications:

- Pour limiter le nombre des expériences sur les animaux, encourager la recherche de solutions alternatives. Adaptation régulière des normes de la législation qui protège les animaux aux progrès les plus récents de la recherche. Renoncement à toute expérience douteuse ou particulièrement cruelle.
- Pour créer des banques de données, harmonisation sur le

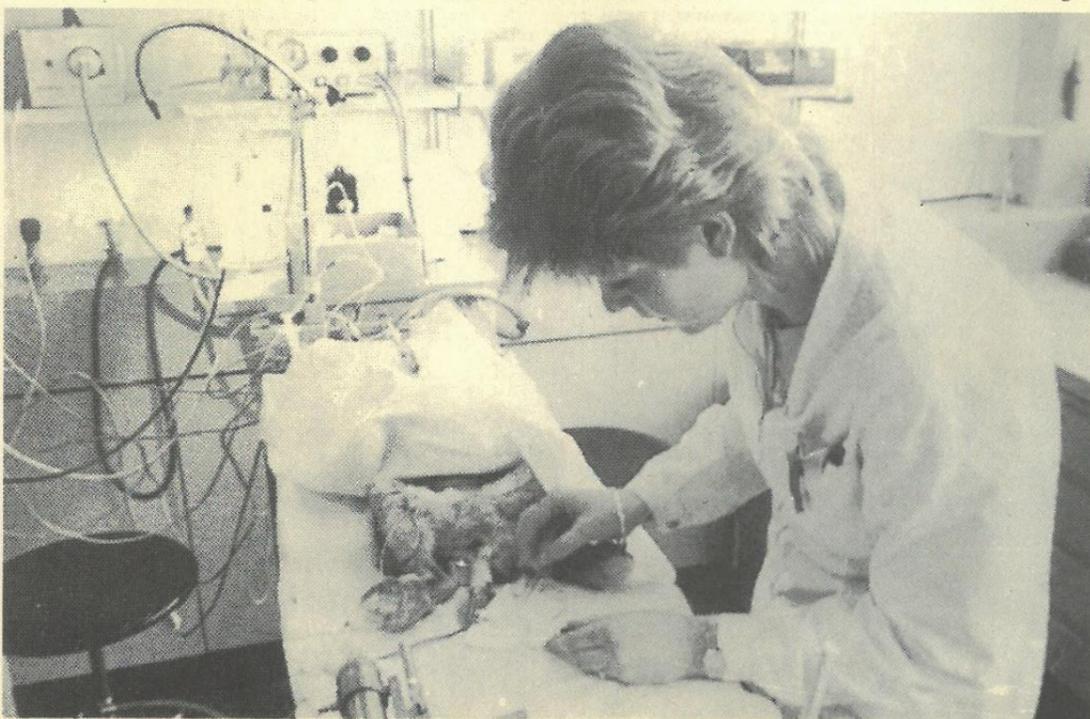
plan international des lois et règlements. Eviter les doubles, voire triples emplois. Les autorités et les représentants de l'industrie chimique devront s'engager fermement dans cette voie.

- Pour exiger un contrôle strict par les autorités des expériences sur animaux.

Pour que ces revendications soient reprises, un nouveau coup d'envoi est nécessaire. L'initiative de la Société protectrice des animaux (SPA) Pour une limitation sévère et progressive de l'expérimentation animale pourrait jouer ce rôle. Elle interdit l'expérimentation animale lorsqu'elle provoque des douleurs, des souffrances ou des lésions, tout en laissant subsister des exceptions en cas de nécessité démontrée. Nous appelons à signer cette initiative et à rejeter celle de Franz Weber, aux accents misanthropes.

car nous ne voulons pas d'emplois "à n'importe quel prix". Il est toutefois radicalement faux de prétendre - comme Valentin Oehen, de l'Action nationale - que l'initiative serait un stimulant pour l'industrie chimique et que son acceptation signifierait le développement rapide de méthodes d'expérimentation différentes. Comme aucun autre Etat ne reconnaîtra les procédés différents d'Oehen, l'industrie pharmaceutique déplacera effectivement ses centres d'expérimentation à l'étranger. Cette perte d'emplois ne sera pas compensée par les postes créés par les méthodes de rechange.

Nous répondons oui à ces deux questions. Historiquement, il ne fait aucun doute que seule l'expérimentation animale a permis d'importants progrès dans la lutte médicale. Rappelons la découverte et la production d'insuline, contre le diabète, de médicaments et de vaccins contre les épidémies (le choléra, le typhus, la diphtérie, la rage, le charbon, la fièvre aphteuse, etc, ainsi que la poliomyélite plus récemment). Aujourd'hui encore l'expérimentation animale est nécessaire, pour la production et le contrôle de vaccins essentiels; pour tester des médicaments contre des



Expérience sur un lapin sous narcose (Sandoz).

## Après le Mexique, la Colombie :

**F**atalité, destin, inévitable tragédie. Que de grands mots pour ne pas expliquer l'explicable. Que d'émotions contrefaites pour étouffer la raison. Car enfin, que Mexico se situe dans une région à fort risque de séismes, c'est de la géographie élémentaire. Qu'en conséquence les immeubles doivent y être construits selon des règles de sécurité précises (d'autant plus qu'une partie de la ville repose sur d'anciens marécages) semble aller de soi, puisque: "les constructions réalisées suivant ces normes permettent de réduire considérablement les destructions et le nombre des victimes". (*Science et Vie*, No 818, novembre 1985). A preuve la résistance de Bucarest (Roumanie) et de Tachkent (URSS) lors des tremblements de terre de 1977.

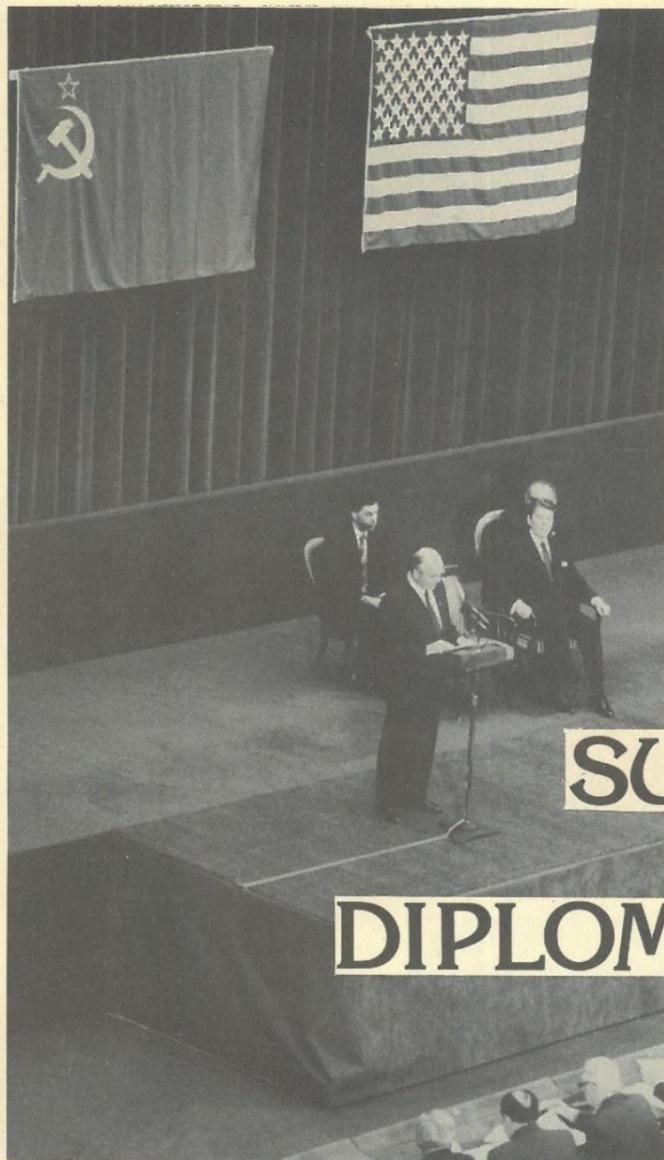
Sur le papier donc, des dizaines de milliers de vies pouvaient être épargées. On sait ce qu'il en fut. Entre la théorie et la réalité s'était glissé le gouvernement des hommes: "si l'homme de la rue et la presse parlent de corruption, de pots-de-vin qui auraient permis à l'administration de considérer comme habitables des immeubles construits au rabais, les ingénieurs et les responsables évoquent les négligences, l'absence de réglementation de contrôle (...) et, surtout, des règles antiséismes inadaptées à la situation géologique de Mexico." (*Science et Vie*, idem).

# Elle a bon dos, la nature

Rien de très différent lors de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz près d'Armero en Colombie. La réactivation du volcan, on connaissait. La montée du magma sous le cratère, annonçant l'éruption, aussi. La seule incertitude concernait le "quand". Pour le reste, on savait. Quelques heures avant l'avalanche de boue, le quotidien *El Tiempo* pouvait décrire avec précision la catastrophe possible, tout en rassurant ses lecteurs, comme le voulaient les autorités: "une évacuation était facilement réalisable" (in *Der Spiegel*, No 47, 18.11.85). Tirant le bilan de l'éruption, nombre de commentateurs colombiens reprennent un titre de Gabriel Garcia Marquez: "Cette mort était annoncée". Et le même *El Tiempo* rappelle le 16 novembre, que les habitants d'Armero voulaient faire grève pour obliger les autorités à agir: "les autorités réussirent à empêcher la grève, mais pas à désactiver le volcan. On a demandé alors aux habitants le calme et le silence. Les voilà silencieux à jamais." (in *Le Monde*, 20.11.85).

Incurie, corruption, inertie, désinvolture, impéritie: le vocabulaire est riche pour désigner ces facteurs aggravants qui font qu'une même catastrophe naturelle touche 4'000 personnes dans les pays à bas revenus, 500 dans ceux à revenus moyen et 200 dans les pays à hauts revenus (*La Brèche*, No 339, du 13.4.85). Et ce n'est pas la politique d'austérité dictée par le FMI (Fonds monétaire international) aux pays endettés qui va arranger les choses. Mais que l'on ne se méprenne pas: face à ces volcans artificiels que sont les industries à haut risque, les populations des pays développés ne sont pas mieux loties. Les nombreuses "boulettes" dans l'action des autorités genevoises lors de la fuite de brome chez Firmenich (novembre 1984) le montrent, même dans un cas aussi "anodin". De telles lacunes pourraient coûter très cher si, par exemple, le couloir de la chimie lyonnais (44 alertes entre 1976 et 1980) connaissait un pépin sérieux. La complexité et la centralisation croissantes des moyens d'intervention ne constituent pas une réponse satisfaisante. Face au risque, industriel ou naturel, seule l'information et le contrôle démocratiques effectifs des populations concernées peut jouer. Le mouvement antinucléaire ne s'y était pas trompé.

Eric Peter



## SUBTILITÉS DIPLOMATIQUES

21 novembre, le sommet Reagan-Gorbatchev s'achève sur un feu d'artifice médiatique censé présenter les "résultats" des négociations. En substance: une déclaration commune stipulant que "les rencontres ont été franches et utiles" et que les discussions se poursuivront. Plus la signature de quelques accords bilatéraux concernant les échanges culturels, l'ouverture de consulats, la coopération dans la recherche sur la fusion magnétique, etc. Quant à l'essentiel (la planète va-t-elle sauter vingt ou trente fois ?), des subtilités diplomatiques...

Première rencontre depuis 1979, le rendez-vous de Genève est l'aboutissement d'une série de tensions allant de l'invasion de l'Afghanistan au projet de "guerre des étoiles" sans oublier l'installation des euro-missiles. C'est ce contexte tendu et les impératifs respectifs des deux puissances qui ont frayé la voie vers ce sommet.

### Des contradictions

Engagée, dès la fin des années septante, dans son entreprise de remilitarisation, l'administration Reagan commence à en mesurer les contrecoups. Les dépenses d'armement en constante augmentation ont fini par grever sérieusement le budget fédéral (plus de 200 milliards de dollars de déficit). Et les tentatives pour l'endiguer ont toutes échoué. Si bien que, les conséquences néfastes s'accumulant (fort déficit de la balance commerciale par exemple), Reagan se voit contraint à redéfinir ses options économiques. Ajoutons à cela divers projets militaires qui ont mis en lumière les dissensions au sein du camp impérialiste. Ainsi ce fameux débat sur "guerre des étoiles" ou programme Euréka, très révélateur à cet égard. Aussi certains gouvernements, mis en plus sous la pression du mouvement pacifiste, ont-ils marqué quelque distance vis-à-vis de Washington. Il n'en fallait pas plus pour qu'une partie de l'establishment US préconise un cours politique plus nuancé impliquant une reprise de contact avec Moscou.

La bureaucratie du Kremlin, pour sa part, n'a répondu jusqu'ici que sur le terrain de la course aux

armements. Or le prix à payer est terriblement lourd. Dans son document sur les perspectives écono-

### Marchands de canons and Co

"Quoi? diminuer les missiles de moitié alors que nous sommes en train de produire une nouvelle génération de superengins nucléaires de luxe?" Ainsi s'expriment les géants de l'industrie de l'armement à l'occasion du sommet de Genève (*Le Matin*, 21 novembre 1985). Car Northrop, Boeing, Lockheed, General Dynamics ont du pain sur la planche. De gigantesques projets sont en cours. Le 30 novembre, ils remettront leurs plans pour la production de nouveaux missiles destinés à la marine. Facture du programme: 60 milliards de dollars (130 milliards de francs). Boeing et Martin Marietta, eux sont engagés dans la construction des Midgetman. Un enjeu de plusieurs dizaines de milliards de dollars. D'où leur opposition (efficace) à l'interdiction des missiles stratégiques mobiles, catégorie englobant le Midgetman. Qu'importent les sommets, pourvu que les commandes demeurent...

miques et sociales de l'URSS, présenté au 27<sup>e</sup> congrès du parti, on peut lire: "La décision des rythmes de développement de l'économie nationale" est en partie liée à "l'aggravation de la situation internationale (qui a) obligé l'URSS à faire des efforts supplémentaires pour

maintenir sa défense au niveau nécessaire" (in *Rouge*, no 1184). La bureaucratie se sait incapable de rivaliser avec les USA jusqu'au niveau de la "guerre des étoiles". D'où son acharnement à la dénoncer afin de se préserver des moyens pour investir ailleurs. Dans la satisfaction des besoins de consommation, notamment.

### Une nouvelle détente ?

La course aux armements a toujours correspondu à une nécessité interne de l'économie impérialiste. Alors que les taux de profit chutent et les débouchés se font rares, les nouveaux armements, à la technologie très sophistiquée, représentent un marché de substitution particulièrement intéressant pour certains (voir encart). Et cette logique du profit inséparable du capitalisme, ne va pas disparaître malgré tous les sommets du monde. Le projet de "guerre des étoiles" est à comprendre également dans ce cadre et devrait dissiper toutes les illusions sur la volonté américaine en matière de désarmement.

On ne peut donc espérer stopper cette escalade vers l'horreur par la simple vertu du tapis vert. Les huit autres sommets soviéto-américains<sup>1</sup> qui ont précédé Genève sont assez éloquents à ce propos. Seul un mouvement de masse imposera le désarmement universel. Un mouvement de masse indépendant à l'Est comme à l'Ouest. Sans cela, l'actuelle spirale du surarmement, où les Etats-Unis jouent un rôle moteur, risque bien de se terminer en holocauste.

P. Girardet

1. Les huit autres sommets sont les suivants. Septembre 1959: Eisenhower-Krouchtchev à Camp David; juin 1961: Kennedy-Krouchtchev à Vienne; juin 1967: Johnson-Kossyguine à Glassboro (Etats-Unis); mai 1972: Nixon-Brejnev à Moscou (Salt-1); juin 1973: Nixon-Brejnev à Washington; juillet 1974: Nixon-Brejnev à Moscou; novembre 1974: Ford-Brejnev à Vladivostok; juin 1979: Carter-Brejnev à Vienne (Salt-2, non ratifié par les USA).

Nicaragua :

# L'urgence d'autres mesures

Dans *La Brèche* du 2 novembre 1985, A. Dubois expliquait en quoi les mesures prises en vertu de l'état d'urgence au Nicaragua s'imposaient comme moyens préventifs et défensifs "face à une politique d'étranglement conduite par la puissance économique et militaire la plus forte du monde, les Etats-Unis". Mais il soulignait également les failles de l'économie mixte qui profitent à une série de spéculateurs du secteur privé. Jean-Pierre Riel, envoyé spécial à Managua de *Rouge* (hebdomadaire de nos camarades français de la LCR), reprend ici ce problème et en montre les conséquences néfastes.



Manufacture de chaussures à Esteli.

S'il est un domaine dont, curieusement, il n'a à peu près jamais été question lors de l'instauration de l'état d'urgence et dans les déclarations qui l'ont suivi, c'est bien celui de l'économie.

Tout au plus a-t-il été réaffirmé solennellement par les uns et les autres qu'"au même titre que le pluralisme politique, l'économie mixte était un principe de base de la révolution qui ne serait en rien affecté par la nouvelle mesure".

La formule est trop rituelle pour esquiver sérieusement les problèmes d'ampleur qui se posent à ce niveau. Leur compréhension impose un rapide retour en arrière...

## Secteurs public et privé

Suite à la victoire révolutionnaire de juillet 1979, de nouveaux rapports de production s'établissent rapidement. La confiscation des entreprises et des biens du dictateur déchu et de ses fidèles donne naissance au secteur nationalisé (Area de Propiedad del Pueblo) qui inclura également le système financier, les assurances et l'ensemble des ressources naturelles. Il devra jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre des transformations économiques et sociales. Parallèlement, le développement d'un secteur coopératif — pour l'essentiel au niveau de la petite et moyenne production agricole — est impulsé.

Est également affirmée la nécessité du maintien d'un important secteur privé, capitaliste. Aujourd'hui

encore, celui-ci est à l'origine de plus de la moitié de la production agricole et industrielle du pays exprimée en valeur. Toutefois, de profondes transformations lui ont, entretemps, été imposées: les formes les plus archaïques d'exploitation de la main-d'oeuvre rurale ont été abolies et une participation des travailleurs à la vie des entreprises a été instaurée, tandis qu'était

activement encouragé le développement de l'organisation syndicale. Enfin, par le biais du crédit, des contrats de production, de la fixation des prix d'achat et de salaires — partiellement — du commerce extérieur, l'Etat s'était donné les moyens d'un contrôle "indirect".

## Réponse obligée

La mise en place de ce système particulier d'économie mixte "plus que le produit d'une volonté propre", a été, selon Tomas Borge, "une réponse obligée, d'abord tactique puis stratégique" à une exceptionnelle combinaison de facteurs adverses. Rappelons, entre autres, les impératifs de la reconstruction après la guerre civile, le poids de l'environnement géo-politique (dans l'arrière-cour des Etats-Unis) et les effets spécifiques de la dépendance et du sous-développement (l'absence de cadres, par exemple, rendant illusoire tout projet d'extension rapide du secteur nationalisé).

La réponse américaine, on l'a vu, c'est un acharnement à mettre à genoux et à détruire cette révolution. Acharnement qui, de par ses moyens et sa constance, a peu de précédents historiques.

Quant aux secteurs bourgeois antisozialistes, si l'on fait exception de cas individuels relativement isolés, ils se sont refusés à collaborer positivement à la reconstruction du pays et à entrer loyalement dans cette "alliance pour la production".

Depuis 1980, le secteur privé nicaraguayen a bénéficié d'une part plus importante (54%) des crédits gouvernementaux que le secteur public (46%). Certaines de ses composantes ont bénéficié parallèle-



ment d'avantages fiscaux substantiels. Or, au cours de cette même période, la grande majorité des investissements productifs ont été réalisés par le secteur public.

Profitant de l'efficacité réduite des moyens de contrôle mis en place par l'Etat — et cela dans une large mesure à cause de la guerre — nombre de bénéficiaires de ces crédits les ont injectés dans des circuits spéculatifs. Souvent aussi, lorsque cet argent n'a pas abouti à l'étranger, il a été gaspillé sous forme de consommation immédiate, en particulier de produits importés en contrebande... contribuant de la sorte à la vivacité et au gonflement de l'économie dite "informelle" à laquelle participe, rappelons-le, plus de la

moitié de la population de Managua en âge de travailler.

Le coût de ce comportement parasite et saboteur, parce qu'il se cumule avec celui — considérable — de l'effort de guerre, est chaque fois plus insupportable. Economiquement, mais aussi socialement et politiquement.

Ce sont les masses laborieuses, rurales et urbaines, qui doivent pour l'essentiel en supporter la charge.

Jusqu' alors, la direction sandiniste a surtout fait appel à la conscience politique de ces masses, invoquant les périls qui menaçaient la révolution et ses acquis fondamentaux. Parallèlement, elle ne ménageait pas ses efforts pour arracher à la bourgeoisie une attitude enfin constructive.

Mais une révolution ne peut longtemps demander à ceux qu'elle reconnaît comme étant sa force sociale motrice, à ceux qui constituent sa base sociale, d'accepter, comme c'est le cas, la chute de leurs revenus réels et une détérioration croissante de leurs conditions d'existence sans que des sacrifices soient par ailleurs exigés des propriétaires et entrepreneurs capitalistes pour tant dépossédés du pouvoir politique.

Poser le problème en ces termes ne signifie pas remettre en cause brutalement le système d'économie mixte. Mais cela pourrait, par exemple, signifier immédiatement que l'un des principaux objectifs de l'état d'urgence soit de mettre rapidement fin à l'activité de tous ceux qui spéculent et profitent de la cohabitation nécessairement bancal entre économie mixte et économie de guerre. Dans la perspective de nouvelles et puissantes vagues de mobilisation populaire, plus que jamais et plus que tout nécessaires à la survie de la révolution.

Jean-Pierre Riel

## NOTES ... NOTES ... NOTES ... NOTES ... NOTES ... NC

### Manifestation monstre anti-OTAN

Un demi million de personnes se sont à nouveau retrouvées, dimanche 10 novembre, dans les rues de Madrid, pour protester contre l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN. Chaque année depuis 1981, la commission anti-OTAN organise une marche jusqu'à Torrejon de Ardoz, l'une des treize bases militaires américaines installées dans le pays.

Le refus des Espagnols de rentrer pleinement dans l'Alliance atlantique reste très clair malgré les reniements du Parti socialiste ouvrier espagnol. Avant son arrivée au pouvoir, le leader du PSOE, Felipe Gonzalez, avait promis de soumettre au suffrage universel l'adhésion à l'OTAN. Mais dès la mise en place du gouvernement socialiste, la représentation de l'Espagne dans les comités-OTAN était

confirmée et on n'entendait plus parler du référendum.

Si l'on doit croire les sondages, 63% des Espagnols continuent de réclamer l'organisation d'une consultation sur cette question. Mais le gouvernement craint tout scrutin qui favoriserait l'apparition sur sa gauche d'une force claire et déterminée. Cependant, devant l'ampleur et la multiplication des manifestations, Felipe Gonzalez a été obligé de consentir à un référendum consultatif qui aura probablement lieu en mars prochain. Si le "non" l'emporte, le Parlement sera dissout et les élections législatives se tiendront avant la date prévue d'octobre 1986.

### De la politique sans en avoir l'air

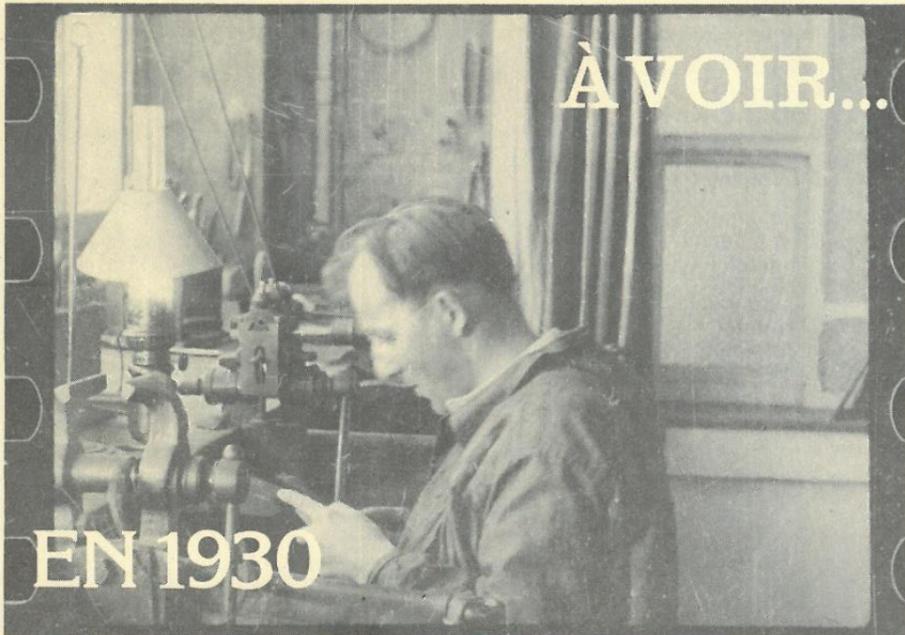
Comme la France, l'Italie n'avait pas vu cela depuis au moins une

dizaine d'années. Des centaines de milliers de lycéens et d'étudiants ont défilé samedi 9 novembre dans toutes, ou presque, les villes d'Italie. "Un mouvement politique, disaient les manifestants, plutôt axé sur des revendications concrètes." Pour bon nombre de jeunes qui ont défilé, c'était la première manifestation de leur vie. Ils réclamaient des moyens décents pour une école décente. Ils protestaient contre la pénurie de matériels et l'inadaptation des programmes aux réalistes professionnelles.

"L'école est un droit, elle doit préparer à la vie" étaient les principaux slogans. Bref, les jeunes Italiens veulent que leurs conditions de travail soient améliorées, que leurs diplômes ne soient pas de simples bouts de papier. Si cela n'est pas une manifestation politique et revendicative, alors qu'est-ce que c'est ?

Un document rarissime :

# OUVRIER HORLOGER



L'image corporative de l'horloger à son établi (image du film).

Il y a une année, la FTMH (syndicat de la métallurgie et horlogerie) de La Chaux-de-Fonds a quitté la Maison du Peuple pour occuper les locaux libérés par la très patronale Chambre suisse de l'horlogerie. A cette occasion, le président de l'Union Ouvrière, qui avait été averti par des historiens et bibliothécaires, a pu préserver in-extremis d'une destruction définitive un film réalisé en 1930 par les organisations ouvrières du canton de Neuchâtel. Les trois branches de la "trilogie ouvrière" (les Coopératives, les syndicats et le Parti socialiste) avaient commandé à un photographe hongrois un film de deux heures montrant les organisations et associations ouvrières dans leurs multiples manifestations. Les scènes de fiction sont jouées par les acteurs de la Théâtrale ouvrière.

Un ouvrier horloger raconte les phases de sa vie, typique de sa condition: après une enfance misérable dans un village, il se rend dans la "métropole horlogère" où il suit un apprentissage chez un petit patron qui lui impose une mauvaise formation professionnelle et de longues journées de travail. Ensuite, il est victime du chômage, puis de la maladie.

## Antimilitarisme et... collaboration

Cette période de misère est opposée aux réalisations du mouvement ouvrier qui sont longuement montrées: maisons communales, caisses de chômage, coopératives fournissant des marchandises de qualité à des prix abordables, sociétés de

loisirs ouvriers pour tous les âges répondant aux différents besoins d'éducation physique, culturelle et politique. La personnalité et la popularité de Charles Naine (1874-1926), socialiste neuchâtelois, sont particulièrement évoquées: "A son honneur, on le traitait d'antimilitariste parce qu'il défendait les ouvriers. Si seulement on l'avait écouté en 1914. Regardez l'état de nos dépenses militaires!" explique un des sous-titres de ce film muet, réalisé par un mouvement qui est encore fidèle à la tradition pacifiste et antimilitariste.

Mais les images finales sont des vues du château de Neuchâtel, siège du gouvernement cantonal, que les socialistes espèrent enfin pouvoir conquérir pour le bien de tous les groupes sociaux. En effet, ce film fut projeté dans les localités lors d'une campagne so-

cialiste pour la représentation proportionnelle au Conseil d'Etat. Ceci explique de nombreux silences du film: Si le but final est la "transformation du régime capitaliste en une société plus humaine où le chômage, la guerre, le paupérisme, l'injustice sociale n'existeront plus", en réalité le film n'attaque pratiquement pas les partis bourgeois, afin de préserver les possibilités d'une collaboration gouvernementale. De nombreuses scènes valorisant les sociétés de loisirs ouvriers dans des paysages typiquement neuchâtelois veulent aussi montrer que les socialistes sont d'authentiques patriotes et non pas des révolutionnaires qui s'inspirent de modèles étrangers. Ainsi, conformément à une certaine conception social-démocrate du "parti unique", les communistes sont exclus de ce film.

Pourtant, la floraison de nombreuses associations ouvrières longuement montrées dans le film ne peut se comprendre qu'en référence aux tensions sociales des années vingt et à l'attitude de la bourgeoisie qui a poussé les militants ouvriers dans une sorte de ghetto social.

Au début des années trente, le mouvement ouvrier neuchâtelois atteint une certaine apogée dans son développement et son implantation sociale. C'est une véritable société parallèle qui est montrée dans ce film. Certes, on y voit aussi la reproduction de stéréotypes de l'idéologie bourgeoise, mais il s'agit néanmoins d'une culture ouvrière au sens large du terme et d'une valorisation du mouvement ouvrier qui affirme sa spécificité dans la société bourgeoise. En ce sens, ce film, qui est loin d'être un chef-d'œuvre artistique, est plutôt un document rarissime sur les organisations développées grâce aux efforts de plusieurs générations de militants ouvriers avant la période de la paix du travail et de la collaboration gouvernementale. Ceci explique aussi que certains auraient préféré qu'il soit définitivement oublié et détruit...

Malgré ses limites, ce film peut susciter l'intérêt de ceux qui pensent que l'organisation autonome des loisirs, que les revendications de diminution du temps de travail et d'une formation professionnelle de qualité, que la lutte contre le chômage, la spéculation immobilière, le militarisme et le capitalisme sont toujours des problèmes d'actualité. Il faut donc encourager l'important effort financier engagé pour la restauration de ce film.

Jules Graber

## Avant la paix du travail

Sur le plan syndical, fonctionne aussi une autocensure. D'une part, on ne montre qu'une image corporative de l'horlogerie sans évoquer la mécanisation, le travail des femmes et les clivages sociaux des années vingt. Les secrétaires syndicaux, désireux préparer les conditions de la paix du travail, préfèrent évoquer les luttes du passé et les débuts difficiles du mouvement ouvrier dans la région, afin de mettre en valeur les réalisations syndicales. "La rude tâche de l'administration" est évoquée, sans trop insister sur les revendications anti-patronales. D'autre part, la grève générale de 1918 est passée sous silence.



ALLEZ-Y  
VOIR  
VOUS-  
MÊMES  
!

## YVERDON

L'Echandole, Château d'Yverdon  
je 5, sa 7 déc., 20h30: Alessandro Marchetti, du Teatro 7 de Milan, présente son "one man show" sur l'histoire de la "commedia dell'arte" *La maschera e il volto "viaggio comico e no alla ricerca del teatro perduto"*. Mise en scène Luisella Sala. Fr. 12.-, ét., appr. Fr. 8.-. (024) 21 47 74.  
ve 6 déc., 20h30: L'ensemble vocal *Fiori musicali* et les *Marionnettes d'Allaman* présentent *Il metamorfosi musicale*, opéra madrigalesque pour chœur et masques d'Adriano Banchieri (1564-1634). Fr. 12.-, ét., appr. Fr. 8.-. (024) 21 47 74.

## LAUSANNE et environs

CHUV, Hall des auditoires  
jusqu'au 22 déc., de 8h à 19h45, di de 13h à 19h45: *Protéger la main au travail*, exposition organisée par la Fondation Claude Verdan (Musée de la main de l'homme) et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne, sur le thème de la prévention des accidents professionnels. Cette exposition est faite dans le but d'encourager la prévention dans le monde du travail. Entrée libre.

Dolce Vita, 30, rue César Roux  
me 4 déc.: *Flesh for Lulu* (GB). ve 6 déc.: *Portion Control* (GB). sa 7 déc.: *Jad Wio* (F). je 12 déc.: *Peter and the Test Tube Babies* (GB). ve 13 déc.: *Passion Fodder* (F). sa 14 déc.: *Les Bandits* (F). (021) 23 09 43.

Théâtre Boulimie, 4, place Arlaud  
jusqu'au sa 14 déc., 20h45 (relâche di et lu): 22 97 00, nouveau spectacle d'humour de Lova Golovtchiner. Loc.: (021) 22 97 00.

Galerie Basta!, 4, Petit-Rocher (Chauderon)  
du sa 7 au ma 31 déc., lu de 12h à 18h30, ma au ve de 10h à 18h30, sa de 10h à 17h: *Marianne Cornut*, sculptures peintures.

Cinémathèque suisse, Casino de Montbenon  
jusqu'au 14 déc.: films du *Cinéma argentin*, dont des films de Leopoldo Torre Nilsson (1924-1978), l'un des plus grands cinéastes d'Argentine. *Films de la Belgique francophone*, dont ceux de Chantal Akermann. Et un *hommage à Simone Signoret*. Rens.: (021) 20 93 46.

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES  
à 20h30. ma 3, me 4 déc.: *Monty Python, La vie de Brian*, de Terry Jones (GB, 1979). ve 6, sa 7:

E la nave va, de Federico Fellini (Italie, 1983).

## GENÈVE

Salle de l'ERA, 8, rue Charles-Bonnet  
lu 9 déc., 20h: *Concert en faveur des orphelins du Mexique*, donné par des élèves du Conservatoire populaire de musique de Genève. Musiques de Scarlatti, Bach, Mozart, Chopin, Liszt, Prokofiev, Debussy, etc. Entrée libre, collecte à la sortie. Manifestation soutenue par l'Association internationale contre la torture (AICT), la Commission internationale des professionnels de la santé (CINPROS), Commission tiers monde de l'Eglise nationale protestante de Genève (COTMENP), la Commission tiers monde de l'Eglise nationale catholique de Genève (COTMEC).

Théâtre de Saint-Gervais, MJC, 5, rue du Temple  
jusqu'au sa 7 déc., 20h30 (di 17h, relâche lu): *Abracastrofe*, nouveau spectacle de Gardi Hutter et Minnie Marx. En co-production avec le Théâtre Pluriel. (022) 32 20 60.

Théâtre en Rond de Saint-Gervais  
ve 6 déc., 21h: *Figures qui bougent un peu*, de James Sacre. (022) 32 20 60.

Cécile Ondebossé

# Mineur de fond en Pologne



Mineurs de Katowice.

## \* INTERVIEW D'UN MILITANT DE SOLIDARNOŚĆ EN HAUTE-SILÉSIE \*

*Pour sortir l'économie polonaise de la crise, il suffirait de baisser le temps de travail et d'instituer la coopération entre producteurs, l'autogestion ouvrière, affirme le mineur dont nous publions ci-dessous les propos. Il suffirait, pour augmenter la productivité, de mettre hors-jeu — et au travail! — la hiérarchie démultipliée et inopérante qui pèse sur l'ouvrier; de faire appel à l'esprit d'initiative des mineurs. Il ne s'agit pas là d'une vue de l'esprit: pendant le court temps de son existence légale, le syndicat indépendant Solidarnosc avait commencé à modifier dans ce sens les relations sociales et l'organisation même du travail. Le témoignage de ce mineur polonais est accablant pour la bureaucratie et son système généralisé d'abus et de gaspillages. (1)*

\* On parle souvent de pillage des ressources dans les mines en Pologne. Mais pour quelqu'un qui ne connaît pas cette réalité, il est difficile d'imaginer ce que cela représente. Pourrais-tu l'expliquer?

Prenons un exemple: le développement de la région houillère de Rybnik (ROW) en Haute-Silésie. Le ROW aujourd'hui, c'est toute une série d'exploitations modernes. Et pourtant, on entend parler sans arrêt d'effondrements dans ces mines. Pourquoi? S'agirait-il d'une spécificité régionale? Non, car seules les mines nouvelles s'effondrent. (...)

Normalement, lorsqu'on construit une mine, il faut creuser des galeries qui partent du puits jusqu'aux frontières de la mine, et on ne commence à extraire le charbon qu'à partir des frontières, en avançant vers le puits. C'est ce qu'on appelle la taille rabattante. La pression est la plus forte aux limites, là où le charbon est déjà extrait, loin du puits et du centre nerveux de la mine. Le transport et les gens ne sont pas exposés aux plus grands dangers. Mais lorsque les mines du ROW ont été construites, on n'a pas tenu compte de cette loi minière. Le meilleur exemple de cela, c'est la mine Manifest Lipcowy: tandis que les travaux sur les galeries continuaient jusqu'aux frontières de la mine, l'extraction a commencé autour du puits. Cela s'appelait "raccourcir le temps nécessaire à la mise en route de la mine".

La direction pouvait se vanter, récupérer des primes, etc. Cela est typique: on ne met pas en route une installation industrielle pour qu'elle produise, mais pour "saluer", "fêter" quelque événement officiel... On a extrait dans un rayon de cinq cents mètres un certain nombre de couches. Les tailles ont été effondrées et tout d'un coup, le puits s'est trouvé

menacé. Dans telle galerie, où on pouvait marcher debout auparavant, il fallait se baisser ou même ramper; les cintres TH (il s'agit de cintres en acier qui protègent les plafonds et les parois de la galerie) étaient tordus et prenaient des formes fantastiques...

Aujourd'hui le maintien en fonctionnement de la mine nécessite beaucoup d'argent et de travail. Pourtant, une mine devrait être conçue de façon à pouvoir fonctionner un siècle, tant qu'il y



Varsovie: contrôle de rue.

a de la houille à extraire dans son périmètre, car sa construction est un investissement très lourd.

Ces énormes frais de fonctionnement sont provoqués par la bêtise de quelques dirigeants, intéressés à faire quelque chose qui sorte de l'ordinaire. Ils sont primés, non pas à cause du bon fonctionnement de la mine, mais quand ils font quelque chose d'extra. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se comportent ainsi. (...)

Lorsque nous parlons de pillage des ressources dans les mines, c'est de tels faits que nous avons à l'esprit.

\* Comment cela se manifeste-t-il dans l'organisation du travail?

Avant tout dans le développement maximal de l'encadrement, d'une masse de contrôleurs qui te surveillent. Très développée, la hiérarchie n'a pas pour but d'organiser et de coordonner des efforts mineurs. Pour cela, il suffirait d'une personne par équipe.

Au-dessus des mineurs, il y a les mineurs confirmés (des petits chefs qui en général ne comment à bosser que quand arrive un chef plus haut qu'eux), puis les surveillants (deux ou trois par équipe) puis les porions de poste (un ou deux par équipe), les porions de quartier (ils descendent vers 11 heures, font le tour de leur secteur, poussent des gueulantes pour des conneries, dérangent le travail et à 13 heures, ils sont déjà à la surface)...

Je ne mentionne là que l'encadrement direct, je ne parle pas des divers chefs de service, directeurs adjoints, etc. qu'on ne voit pas chaque jour. Fais le compte et tu

s'allument sur un tableau lumineux à la surface et au siège de l'union des mines. Quand tu débranches la machine, la lumière en haut s'éteint. Immédiatement les téléphones sonnent, le siège appelle la mine, la direction de la mine appelle en bas, c'est la panique, etc. Toute la hiérarchie s'intéresse à toi parce que tu as débranché la machine, pour t'engueuler. Ils ne cherchent pas à savoir pourquoi tu l'as débranchée, ils ne te posent même pas la question — pour eux, tu es un con. Tu cherches à éviter le travail, donc il faut t'engueuler.

Cela peut provoquer des accidents, et c'est effectivement ce qui arrive souvent. Par exemple, tu as débranché la machine pour resserrer une vis ou pour arranger quelque chose: le porion arrive en courant, rebranche la machine sans poser de questions, et le gars qui répare se fait arracher la main ou écraser. Ou encore un spécialiste arrive et, sans regarder, décide que le moteur est en panne. Le moteur d'une haveuse intégrale est grand comme une armoire ancienne et beaucoup plus lourd. Alors ils font venir des gens sans s'inquiéter de ce que ces gens faisaient et les arrachent à leur travail, ordonnent de démonter le moteur. Une vingtaine de mineurs

l'impression que ça tourne alors que ça ne tourne pas?

Bien sûr. C'est l'autre face de la médaille. La première chose qu'on fait en arrivant au fond, c'est de brancher le convoyeur. Une lumière s'allume alors sur le tableau de contrôle, ceux d'en haut pensent: "Ils ont commencé l'extraction." En fait, chacun sait qu'avant d'arriver au front de taille, avant qu'on prépare le boulot, bref avant que le charbon ne commence à couler sur le convoyeur, il faut bien une à deux heures. Durant ces deux heures, le convoyeur tourne à vide, les bandes transporteuses se cassent, l'énergie est gaspillée, tout cela pour la forme.

En son temps, Solidarnosc proposait que le système de branchement de ces convoyeurs soit inversé, du front de taille vers le haut et non du bureau central vers le front de taille. Ainsi on économiserait l'énergie, la machine s'userait moins, on pourrait procéder à l'entretien et aux petites réparations à d'autres moments que le dimanche.

\* Une telle attitude face à l'ouvrier doit conduire à perturber la production, aux gaspillages, à freiner l'initiative...

Tu as raison de dire qu'une des raisons du gaspillage, c'est l'attitude des cadres envers les ouvriers, le fait que ces derniers sont traités comme des outils incapables de penser.

Dans les mines, on jette massivement la dynamite. Pourquoi? La norme prévoit que pour un tir il faut percer tant de trous et utiliser autant de charges. Mais un mineur expérimenté peut faire la même chose avec le quart des charges ou moins encore. Il ne peut ramener les charges qui lui restent, car il serait sanctionné pour non-respect des normes. Alors il dévisse les détonateurs (qui sont numérotés et on sait immédiatement qui a pris telle charge), les cache bien, et rejette la charge quelque part. Ou encore on t'ordonne de vidanger une machine, dont tu sais qu'elle vient de l'être. Tu ne vas pas te disputer avec le surveillant, car il a raison par principe et la seule chose que tu pourrais obtenir c'est qu'il te sanctionne... Alors tu prends l'huile et tu la vides en route.

Jastrzebie Zdroj, automne 1984. (traduit d'Inprekor polonais No 17).

(1) Cette interview a été publiée dans son intégralité dans Critique communiste, N° 42, juin 1985, la revue mensuelle de nos camarades de la LCR française.

s'occupent ainsi pendant quelque temps et une fois le moteur démonté, révisé, on se rend compte que c'était un fusible facilement accessible qui a sauté, qu'une personne aurait très bien pu le réparer seule en quelques minutes.

Tout doit être fait avec le maximum de bruit en dérangeant le plus de monde possible, parce que chaque petit chef doit pouvoir briller, démontrer à quel point il est indispensable, pouvoir dire à son chef: "C'est moi qui ai fait cela".

\* Mais il doit y avoir des moyens pour que ceux d'en haut aient

verras qu'au fond un tiers du personnel ne sert qu'à surveiller les deux tiers restants. Dans l'ensemble de la mine, ceux qui ne servent à rien — c'est-à-dire qui n'exercent aucune fonction technique, productive ou administrative — c'est au moins la moitié du personnel.

Mais l'appareil des petits chefs n'est qu'un aspect de la question. Il faut ajouter tout un système de contrôle de haut en bas — de l'union des mines, en passant par la direction de la mine, jusqu'à chaque machine au fond. Sur chaque machine est fixé un capteur, et lorsqu'elle tourne, des lumières